



david kary
enseignements

La loi de la relativité et la relativité de la loi

1 - Introduction.....	3
2- Le sens du mot.....	4
a) La première couche, un entre-deux.....	4
b) La deuxième couche, une dissimulation.....	5
3 - La servante.....	7
4 - L'universalité de l'esclavage.....	9
5 - La loi sur l'esclavage.....	11
a) Libération du frère esclave.....	11
b) L'esclavage de l'étranger.....	13
c) D'autres règles.....	14
6 - Un court récapitulatif.....	16
7 - La volonté de Dieu.....	17
a) La loi de l'ancienne alliance.....	17
b) Le parallèle avec polygamie et esclavage.....	18
c) Esclavage et nouvelle alliance.....	18

c.1) Multiplicité et ambiguïté des termes.....	18
c.2) Problèmes de compréhensions. Traductions non assumées.....	19
d) La volonté de Dieu exprimée dans Jérémie.....	20
e) La raison de la liberté.....	21
f) Le choix de l'esclavage de Dieu.....	22
f.1) L'oreille et la porte.....	23
f.2) Le sacrificateur et l'esclave.....	23
f.3) Esclave, enfant de Dieu et ami.....	24
8 - La concrétisation dans la nouvelle alliance.....	25
Annexe : PAIS/PAIDISKE, serviteur ou enfant.....	27
a) Fils.....	27
b) Serviteur Jésus.....	27
c) Autres serviteurs/servantes.....	28
Annexe : DIAKONOS/DIAKONIA/DIAKONEO, la fonction	29
a) DIAKONOS.....	29
b) DIAKONIA.....	29
c) DIAKONEO.....	29
Annexe : DOULOS/DOULE, serviteur et esclave.....	31
a) DOULOS/DOULE.....	31
b) DOULOO, rendre esclave.....	35
Annexe : SUNDOULOS,.....	35
Annexe : HUPERETES,.....	36
Annexe : La servitude de Zilpa, Bilha et Agar.....	37

1 - INTRODUCTION.

La Parole de Dieu est souvent incomprise. On a un cocktail dangereux qui a pour ingrédient l'ignorance des uns et la volonté de certains autres de justifier ce qu'ils veulent en détournant certains passages. Ceux qui cherchent à justifier sont très vocales et mettent en avant des détournements que ceux qui ne connaissent pas la Parole n'ont pas les moyens d'éprouver. Lorsque cela arrive une fois, le problème peut se régler rapidement, mais lorsque c'est une pratique qui a cours depuis des décennies, la base même de la foi de bon nombre de croyants se retrouve tellement éloignés de ce qu'est réellement la Parole de Dieu que le socle même de leur conversion peut être questionné.

Le point que nous allons redresser ici se trouve être l'esclavage.

2- LE SENS DU MOT

La première chose à remettre à sa place se trouve une fois de plus être les traductions orientées que nous avons dans nos versions de la Parole de Dieu.

Comme c'est assez souvent le cas, la compréhension de certains mots qui nous paraissent simples ne l'est pas autant qu'on le pense. Non pas seulement parce que ce que représentait un esclave il y a 2 ou 3 000 ans est différent de ce que nous imaginons de nos jours, mais également parce que nous ne comprenons pas ce qu'à cette même époque pouvait bien être un serviteur.

Le rapport entre ces deux notions est simplement que ça n'en est qu'une. La traduction par 'serviteur' ou par 'esclave' est pour l'essentiel un choix narratif. Cela crée cependant un problème multicouche.

(Il est à noter qu'en fonction des traductions, l'apparition des termes serviteurs/esclaves changent, étant traduit tantôt par l'un, tantôt par l'autre. Signe supplémentaire de l'interchangeabilité des deux termes).

a) La première couche, un entre-deux.

L'une des erreurs principales que l'on puisse faire lorsqu'on regarde le passé, c'est d'essayer de le comprendre ou de le juger avec nos référents. Dans le cas présent, il n'aura échappé à personne que la notion d'esclavage est particulièrement sensible. Suffisamment pour que l'émotif prenne le pas sur la raison. Or l'esclavage dont la Parole de Dieu fait mention n'a rien à voir avec celui que les siècles qui ont suivi jusqu'à nos jours ont pu montrer. Cela fait qu'en lisant le mot 'esclave' nous comprenons quelque chose de bien plus négatif que ce qui est dit. De la même manière, lorsque nous lisons le mot 'serviteur' nous comprenons quelque chose de bien moins contraignant que ce que cela signifiait alors.

Il est évident que le mot original signifiant les deux choses (que ce soit en Hébreux ou en Grec), nous préférons de loin le mot 'serviteur' lorsque cela parle de nous et nous avons tendance à accepter le mot 'esclave' lorsque cela parle de choses ayant une connotation que nous considérons négative. Ainsi nous pouvons être « esclaves du péché » (Jean 8.34 : « ... *quiconque se livre au péché est esclave du péché* »), mais « serviteur de Dieu » (Jacques 1.1 : « *Jacques, serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus Christ* »). Pourtant, je le rappelle, les traductions sont interchangeables.

Que notre choix se porte sur une traduction ou l'autre, le problème est pourtant le même. La vérité est un entre-deux. Que nous préférions une erreur par rapport à l'autre peut se comprendre, mais pas s'accepter. Ce qu'il faut en réalité c'est rétablir le sens des deux compréhensions pour cerner plus précisément de quoi la Parole de Dieu nous parle à travers ce thème et réévaluer notre compréhension. D'autant que si la notion d'esclave semble de nos jours et pour notre civilisation, être un relent du passé, celle de serviteur est toujours présente. Nous avons placé une différence entre les deux, essentiellement parce que certaines instances dirigeantes ne voulaient pas que le peuple réalise son véritable état. On sépare une seule notion en deux mots, puis on place une connotation très négative sur l'un et une connotation un peu plus positive sur l'autre. Ensuite on supprime la pratique négative et soudainement tout le monde se réjouit de la fin de l'esclavage et devient serviteur avec le sourire, fier d'avoir aboli ce qui perdure sous un autre nom.

On notera par ailleurs que si Israël était esclave en Egypte, l'Eternel les a sortis de la servitude (Exode 6.6 : « ... *je vous délivrerai de leur servitude* »), qui a la même racine que le mot 'serviteur', mais qui pourtant exprime un '*État de dépendance complète de quelqu'un envers quelqu'un d'autre*' (Larousse), donc bel et bien un esclavage. C'est nous qui avons oublié que ces deux mots expriment exactement la même chose.

b) La deuxième couche, une dissimulation.

Cette couche est également la conséquence d'une traduction catastrophique, et elle concerne la différence entre les hommes et les femmes qui sont esclave/serviteur. S'il est évident qu'il existe une différence entre l'un et l'autre, il se trouve que c'est également le cas dans le domaine de l'esclavage. Si la traduction rend la chose difficile à comprendre, on peut regretter que les traducteurs ne se soient pas assurés que le lecteur puisse la cerner. D'autant qu'ils ont fait des efforts pour l'inverse.

Par exemple, lorsqu'il est écrit : « *Si un homme vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme sortent les esclaves* » (Exode 21.7). Le sens est voilé parce qu'on ne comprend pas que le mot esclave ici parle de deux choses différentes. Si on ajoute les mots originaux, on cerne de suite la présence d'une méprise.

⊙ Exode 21.7 : *'Si un homme vend sa fille pour être esclave ('Amah), elle ne sortira point comme sortent les esclaves ('Ebed).*

Deux mots traduits chacun par 'esclave'. La différence est simple. 'Amah' parle de l'esclave femelle, alors que 'Ebed' parle de l'esclave mâle.

Cette différence qui n'est déjà pas banale, est sévèrement amplifiée par une autre particularité qui tient dans la traduction. Ainsi, nous avons plusieurs versets traduits de telle sorte à ne pas réaliser la différence. Si de nombreux exemples existent, je vais en citer quatre, mais avant de le faire, lisons simplement le premier d'entre eux sans la notification du mot original :

⊙ Exode 21.20 : *Si un homme frappe du bâton son esclave, homme ou femme, et que l'esclave meure sous sa main, le maître sera puni.*

La forme de la version française nous laisse à croire qu'il y a une catégorie de 'citoyenneté' qui serait l'esclavage et dans laquelle se trouvent les hommes et les femmes. Ca n'est pas le cas. En Hébreu, le mot homme est 'Isch' et le mot femme est 'Ischa', pourtant nous n'avons aucun de ces termes dans le verset que je viens de citer. Dans la réalité, ce qui nous est dit est ce qui suit :

⊙ Exode 21.20 : *Si un homme frappe du bâton son esclave, homme (Ebed) ou femme (Amah), et que l'esclave (absent du texte original) meure sous sa main, le maître sera puni.*

Et nous avons exactement le même principe dans les trois versets suivants :

⊙ Exode 21.26 : « *Si un homme frappe l'œil de son esclave, homme (Ebed) ou femme (Amah), et qu'il lui fasse perdre l'œil, il le mettra en liberté, pour prix de son œil* ».

⊙ Exode 21.27 : « *Et s'il fait tomber une dent à son esclave, homme (Ebed) ou femme (Amah), il le mettra en liberté, pour prix de sa dent* ».

⊙ Exode 21.32 : « *mais si le bœuf frappe un esclave, homme (Ebed) ou femme (Amah), on donnera trente sicles d'argent au maître de l'esclave, et le bœuf sera lapidé* ».

'Ebed' ne parle pas d'homme, mais d'esclave 'mâle', de la même manière que 'Amah' parle d'esclave 'femelle'. Une traduction réellement adéquate aurait été de dire : « *Si un homme frappe du bâton son esclave homme ('Ebed) ou son esclave femme ('Amah)* ». On pourrait penser que la traduction française est syntaxiquement plus intéressante, ce qui est le cas. Cependant, si dans les quatre versets cités on comprend qu'on parle de l'homme et de la femme, on ne comprend pas qu'il y a une différence qui pourtant va devenir importante dans de très nombreux autres versets.

Les versets en question sont tous ceux qui parlent de servantes, et donc par extension on devine qu'il y a également un problème lorsqu'on nous parle de serviteurs, ce qui rejoint ce que je disais dans le point précédent.

Lorsque le livre du Lévitique nous annonce : « *C'est des nations qui vous entourent que tu prendras ton **esclave** (Ebed) et ta **servante** (Amah) qui t'appartiendront, c'est d'elles que vous achèterez l'**esclave** (Ebed) et la **servante** (Amah)* » (Lévitique 25.44), la version française tend à nous faire croire que ce seraient deux statuts différents, celui d'esclave d'un côté qui comme

nous le montrait la mauvaise traduction des quatre versets du livre de l'Exode précités pourraient être homme ou femme, et celui de servante de l'autre. Dans cette formulation, la duplicité est évidente. Une première erreur de traduction conduit plus tard à une erreur de compréhension. Elle est mise en avant par le fait que dans Lévitique 25.44 on ne nous parle pas de serviteurs mais uniquement de servantes (dans la version française). Il aurait fallu soit parler de 'serviteurs et de servantes', soit 'd'esclaves mâles et d'esclaves femelles'. En faisant un mélange des deux possibilités, c'est l'égarement du lecteur qui est provoqué.

Une fois qu'on réalise ça, on réalise également qu'on doit revoir tout ce qu'on croyait sur les rapports humains dont on nous parle dans la Parole de Dieu. Parce qu'on comprend soudainement que ceux qui étaient présentés comme des serviteurs étaient en réalité des esclaves ... et inversement.

3 - LA SERVANTE

Lorsque je dis qu'il devient important de remettre en perspective le sens de ce qui nous est dit lorsqu'on nous parle d'esclave/serviteur, on va vite réaliser qu'on n'a pas forcément bien cerné la profondeur de certaines relations que nous connaissons pourtant absolument tous. Pour la majorité de ces remises en perspectives, la réalité est qu'elles devront se faire dans la prochaine lecture de chacun, qui devrait se faire avec une compréhension de ce dont la Parole de Dieu parle lorsqu'elle utilise ces termes.

Par exemple :

① 1 Agar, qu'on présente comme une servante est en réalité une 'Amah' (Genèse 21.10 : « *Chasse cette servante (Amah) et son fils* »), voir plus généralement une 'shiphchah'.

② 2 Zilpa et Bilha sont également des 'Amah' (Genèse 31.33 : « *Laban entra dans la tente de Jacob, dans la tente de Léa, dans la tente des deux servantes (Amah), et il ne trouva rien. Il sortit de la tente de Léa, et entra dans la tente de Rachel* »). Et également plus généralement des 'shiphchah'.

③ 3 Ruth se présente de cette manière à Boaz (Ruth 3.9 : « *Il dit : Qui es-tu ? Elle répondit : Je suis Ruth, ta servante (Amah); étends ton aile sur ta servante (Amah), car tu as droit de rachat* »).

④ 4 Anne, mère de Samuel, parle également d'elle-même de la sorte (1 Samuel 1.16 : « *Ne prends pas ta servante (Amah) pour une femme pervertie, car c'est l'excès de ma douleur et de mon chagrin qui m'a fait parler jusqu'à présent* »).

Toutes ces femmes et d'autres sont présentées comme des servantes, mais il faut garder à l'esprit que le terme est le même que 'esclave'. N'oublions pas que si nous prenons le cas de Zilpa et de Bilha, qui deviendront des épouses de Jacob, elles ont été données à Léa et Rachel, puis données par les deux sœurs à leur mari Jacob pour femmes. Ce sont des êtres humains qui sont donnés comme des biens et qui passent d'une génération à une autre. La notion de 'servantes' est particulièrement mal traduite et ne correspond pas à la réalité.

Spécifiquement dans le cadre de ces deux femmes, bien que ce soit également le cas d'Agar, il se trouve qu'un autre mot est utilisé qui est également amalgamé à tort avec celui qui est traduit par 'servantes'. Il va de soi qu'il n'est fait strictement aucune distinction dans les traductions. Ce terme, spécifiquement féminin, est celui de 'Shiphchah' qui est donc également traduit par servante. Une fois de plus, le sens est le même que celui d'esclave/serviteur, même si une nuance dans la compréhension existe.

Le parfait exemple du sens de ce mot se trouve dans le premier livre du prophète Samuel, lorsqu'Abigaïl, femme de Nabal parle à David alors qu'il est en route pour punir Nabal, son époux. Elle va lui dire : « *Voici, ta servante (Amah) sera une esclave (Shiphchah) pour laver les pieds des serviteurs de mon seigneur* » (1 Samuel 25.41). Il se trouve cependant que les deux termes se traduisent de la même manière, mais portent une nuance de taille. Cette nuance a rapport avec la position en tant qu'esclave/servante. Une 'Amah' est mieux placée qu'une 'Shiphchah', elle a un rang supérieur. C'est pour cela qu'on pourrait presque trouver la traduction de ce verset correcte parce qu'elle instaure cette différence, mais c'est oublier que la servitude dont parle 'Amah' n'est pas libre. L'une et l'autre sont des propriétés d'une personne, donc techniquement des esclaves. Ca n'est pas parce que la condition de l'une est meilleure que celle de l'autre que soudainement il ne faut plus appeler un chat un chat.

Pour ce qui concerne donc ce terme et le duo Zilpa et Bilha, il faut prendre en compte qu'elles ne sont appelées 'Amah' que deux fois alors qu'elles sont appelées 'Shiphchah' 19 fois, ce qui modifie sévèrement la compréhension de leur statut puisque même en étant données pour femme à Jacob, elles restent 'Shiphchah'.

Dans le cas d'Agar, elle est tour à tour l'une et l'autre, en fonction de la situation et du moment de sa servitude.

Il est regrettable qu'une telle nuance ne soit pas retranscrite.

4 - L'UNIVERSALITÉ DE L'ESCLAVAGE

De nos jours la perversion du terme 'serviteur/esclave' est telle qu'on ne comprend même plus ce que c'est. Tant de croyants veulent le devenir ou affirment l'être, mais ne comprennent pas du tout la base de ce que cela représente. Pourtant la Parole de Dieu n'en a pas du tout fait mystère. C'est Josué qui met les pendules à l'heure à la fin du livre portant son nom.

☉ Josué 24.14-15 : « *Maintenant, craignez l'Éternel, et servez-le (abad) avec intégrité et fidélité. Faites disparaître les dieux qu'ont servis (abad) vos pères de l'autre côté du fleuve et en Égypte, et servez (abad) l'Éternel. 15 Et si vous ne trouvez pas bon de servir (abad) l'Éternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir (abad), ou les dieux que servaient (abad) vos pères au-delà du fleuve, ou les dieux des Amoréens dans le pays desquels vous habitez. Moi et ma maison, nous servirons (abad) l'Éternel* ».

Dans ces deux versets le conducteur d'Israël ne parle pas aux Lévites, ils parlent à tout le peuple. Pourtant il leur dit de servir l'Éternel. Les lévites avaient le service du tabernacle, puis du temple, en héritage, mais c'était un service spécifique, pas l'intégralité des services possibles. Ils présentaient les sacrifices, mais n'oublions pas que « *l'obéissance vaut mieux que les sacrifices, et l'observation de sa parole vaut mieux que la graisse des béliers* » (1 Samuel 15.22). Il existe donc un service qui est supérieur à celui des Lévites et qui consiste dans l'obéissance à Dieu et dans l'observation de sa Parole. Cette obéissance est ce qui est exigé du peuple de Dieu dans son ensemble et celui qui n'obéit pas n'est pas de Dieu (Hébreux 4.6 : « Or, puisqu'il est encore réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux à qui d'abord la promesse a été faite n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance »).

Or celui qui a pour obligation l'obéissance est esclave de celui à qui il la doit.

Le deuxième verset du passage de Josué 24 précise alors la chose en mettant en avant que personne n'a le choix d'être serviteur/esclave ou de ne pas l'être. Dans la réalité, le monde est ainsi fait que tous nous sommes serviteurs et il ne nous est permis que de choisir notre maître. « *choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir* » disait Josué, annonçant une vérité universelle et intemporelle.

Ceux qui veulent devenir serviteurs ne comprennent pas qu'ils le sont déjà de par le simple fait de respirer, au même titre que les païens, qui servent un maître différent. La nouvelle alliance n'a pas changé ça, elle n'a fait que révéler ce que seul l'Esprit Saint pouvait faire comprendre, c'est-à-dire la grâce. La servitude de son côté est restée, mais étant devenu enfant, le traitement des esclaves que nous sommes a changé. Ainsi Jésus ne nous appelle « *plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître* », désormais il nous appelle 'amis' parce qu'il nous a fait connaître tout ce qu'il a appris du Père (Jean 15.15**). Mais on notera qu'il n'a pas dit que nous ne l'étions plus, simplement qu'il ne nous appelait plus comme ça. C'est pour ça que Jésus lui-même est venu pour être serviteur (Matthieu 20.28*), et donc esclave, puisque, une fois de plus, c'est le même terme, et c'est également pour cela qu'il se définit dans le livre de l'Apocalypse comme notre compagnon de service (Apocalypse 19.10) (Apocalypse 22.9). C'est également pour cette raison que Jésus nous parle d'un joug doux et d'un fardeau léger (Matthieu 11.28-30***). On aurait pu penser que lui appartenir allait faire disparaître tout joug et tout fardeau, mais ça n'est pas le cas, parce que cela nous fait sortir de l'esclavage du monde pour entrer dans l'esclavage de Dieu qui est un bon maître qui fait participer aux choses saintes ceux qui entrent dans sa maison. L'ancienne alliance nous mettait déjà prophétiquement en avant ce principe dans la loi sur l'esclavage relative aux sacrificateurs et à leurs esclaves. J'en parlerai par après.

En tous les cas, la notion de l'esclavage nous paraît étrange, mais elle a un sens très profond. Elle suit le même principe que la notion de villes refuges, en étant une annonce de ce qui était à venir dans la nouvelle alliance.

* ☉ Matthieu 20.28 : « *C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs* ».

** ☉ Jean 15.15 : « *Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père* ».

*** ☉ Matthieu 11.28-30 : « *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. 29 Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de coeur ; et vous trouverez du repos pour vos âmes. 30 Car mon joug est doux, et mon fardeau léger* ».

5 - LA LOI SUR L'ESCLAVAGE

La première mention d'esclave se situe à l'époque de Noé, alors que l'un de ses fils a eu une attitude incongrue au sujet de sa nudité.

○ Genèse 9.25-27 : « Et il dit : *Maudit soit Canaan ! qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères !* 26 Il dit encore : *Béni soit l'Éternel, Dieu de Sem, et que Canaan soit leur esclave !* 27 *Que Dieu étende les possessions de Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Canaan soit leur esclave !* ».

Noé n'ayant pas inventé la notion, il parle de quelque chose qui existe déjà et qui se trouve dans le langage commun. Cette notion d'esclavage introduite ici sera présente dans tout le reste de la Parole de Dieu, ce qui est pour le moins étrange lorsqu'on ne fait que regarder en surface ! La connaissance de la vérité est censée nous libérer, mais pourtant autant la loi de Moïse donne des directives le concernant et Jésus en parle, pourtant étonnamment, aucune de ces directives ne concerne le fait de le faire cesser, mais uniquement son administration (dans l'ancienne alliance, pas dans la nouvelle).

Ainsi, dans Exode 12.43-44, il nous est dit : « L'Éternel dit à Moïse et à Aaron : *Voici une ordonnance au sujet de la Pâque : Aucun étranger n'en mangera.* 44 *Tu circonciras tout esclave acquis à prix d'argent ; alors il en mangera* ». Pourtant, cela met un problème en avant. Cela ne semble pas parler des esclaves femmes, mais uniquement des hommes. On pourrait penser que comme dans la loi de Moïse, la femme est circoncise à travers son mari avec lequel elle ne fait qu'une seule chair, mais cela ne résout pas le problème de la femme esclave qui n'aurait pas de mari. Le problème de compréhension posé ici commence à se résoudre dans une autre loi.

C'est cette fois-ci dans le livre du Lévitique qu'il nous est dit : « *Si ton frère devient pauvre près de toi, et qu'il se vende à toi, tu ne lui imposeras point le travail d'un esclave* » (Lévitique 25.39). Or, si ton frère se vend à toi, il devient de facto ton esclave. Donc ce verset place une différence entre l'esclave qui vient du peuple de Dieu et l'esclave qui n'en vient pas. Cette compréhension est confirmée dans deux versets qui suivent celui-ci dans le même chapitre. Tout d'abord le verset 44 : « *C'est des nations qui vous entourent que tu prendras ton esclave et ta servante qui t'appartiendront, c'est d'elles que vous achèterez l'esclave et la servante* » et enfin la raison finale nous est exprimée dans le verset 55 : « *Car c'est de moi que les enfants d'Israël sont esclaves; ce sont mes esclaves, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte. Je suis l'Éternel, votre Dieu* ».

Si on savait déjà qu'il y a une différence entre l'esclave mâle et l'esclave femelle et qu'il y avait également une différence entre les esclaves femelles, ces quelques versets nous apprennent maintenant qu'il y a une différence entre un esclave mâle qui vient du peuple de Dieu et un esclave mâle qui vient de l'extérieur.

a) Libération du frère esclave.

L'éventuelle libération de l'esclave mâle est une différence fondamentale entre celui qui vient de l'extérieur et celui qui vient du peuple de Dieu.

Il y a deux cas, celui qui concerne le fait d'acheter un esclave, et celui qui concerne le fait de se vendre comme esclave pour épouger une dette. On pourrait penser que c'est la même chose, mais la loi concernant ces deux cas est totalement différente.

1] Épouger une dette.

Le fait d'épouger une dette est particulier. De nos jours une personne dans cette situation se verra privée de tout et jetée à la rue. On peut donc pérorer autant qu'on veut sur la manière dont les Hébreux géraient la situation, mais elle était bien plus humaine que la nôtre. Concrètement le texte qui gère la situation est le suivant :

○ Lévitique 25.39-41 : « Si ton frère devient pauvre près de toi, et qu'il se vende à toi, tu ne lui imposeras point le travail d'un esclave. 40 Il sera chez toi comme un mercenaire, comme celui qui y demeure ; il sera à ton service jusqu'à l'année du jubilé. 41 Il sortira alors de chez toi, lui et ses enfants avec lui, et il retournera dans sa famille, dans la propriété de ses pères ».

Le frère sera alors traité différemment de l'esclave standard. Techniquement il remettra sa propre autorité temporairement à celui à qui il s'est vendu. Cette transmission ne peut en aucune manière devenir définitive, et à la fin de son contrat, il repart avec sa famille. Il n'est pas fait mention d'une différence concernant l'origine de la femme et le fait de l'emmener avec lui comme c'est le cas dans le cas où un hébreu prend un autre Hébreu en esclave sans qu'il se soit vendu.

N'oublions pas qu'un jubilé dure 50 ans, ce qui fait qu'en fonction de la période à laquelle il s'est vendu, il peut passer beaucoup de temps chez son maître et a le temps non seulement d'avoir des enfants, mais également des petits-enfants. En outre, le fait de se vendre à son frère relève d'une pauvreté qui s'est accrue, ce qui sous-entend que la personne concernée a déjà de l'âge et donc une épouse.

De plus, même si c'est un étranger qui le prend comme esclave, il sera tout de même relâché au jubilé et bénéficiera même du droit de rachat.

○ Lévitique 25.48-54 : « il y aura pour lui le droit de rachat, après qu'il se sera vendu : un de ses frères pourra le racheter. 49 Son oncle, ou le fils de son oncle, ou l'un de ses proches parents, pourra le racheter ; ou bien, s'il en a les ressources, il se rachètera lui-même. 50 Il comptera avec celui qui l'a acheté depuis l'année où il s'est vendu jusqu'à l'année du jubilé ; et le prix à payer dépendra du nombre d'années, lesquelles seront évaluées comme celles d'un mercenaire. 51 S'il y a encore beaucoup d'années, il paiera son rachat à raison du prix de ces années et pour lequel il a été acheté ; 52 s'il reste peu d'années jusqu'à celle du jubilé, il en fera le compte, et il paiera son rachat à raison de ces années. 53 Il sera comme un mercenaire à l'année, et celui chez qui il sera ne le traitera point avec dureté sous tes yeux. 54 S'il n'est racheté d'aucune de ces manières, il sortira l'année du jubilé, lui et ses enfants avec lui ».

[2] Prendre un esclave hébreu.

On peut se demander comment une chose pareille est possible. Mais il ne faut pas oublier que les tribus n'ont pas toujours été en paix les unes avec les autres, les occasions devaient donc être nombreuses. Il y a également des cas concernant le voleur qui ne peut rembourser son vol après avoir été attrapé et qui est réduit à l'esclavage pour cette raison (Exode 22.1-4*). Dans un cas comme celui-ci, c'est-à-dire lorsqu'un hébreu devient esclave sans s'être volontairement vendu, la loi est différente et contient une particularité (il ne faut pas confondre avec le kidnapping d'un hébreu par un autre).

Tout d'abord, la durée de son esclavage est fixe. Celle de l'hébreu qui éponge une dette est indexée sur le jubilé et le temps les séparant de ce moment varie. Dans le cas d'un esclavage involontaire, l'hébreu servira 6 années, et la septième il sera libéré.

○ Exode 21.2 : « Si tu achètes un esclave hébreu, il servira six années ; mais la septième, il sortira libre, sans rien payer ».

Après cette première particularité, il y en a une deuxième concernant sa famille. S'il est devenu captif en compagnie de son épouse, alors son épouse est libérée avec lui, par contre s'il a reçu une femme de la part de son maître durant sa captivité, alors cette femme et leurs enfants resteront la propriété du maître. Ce qui signifie également que la libération de la femme ne suit pas les mêmes règles.

○ Exode 21.3-4 : « S'il est entré seul, il sortira seul ; s'il avait une femme, sa femme sortira avec lui. 4 Si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'il en ait eu des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à son maître, et il sortira seul ».

Et finalement une troisième lui permettant de ne pas être libéré.

○ Exode 21.5-6 : « Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre, - 6 alors son maître le conduira devant Dieu, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et l'esclave sera pour toujours à son service ».

On lit parfois ces deux versets de manière amusée ; comment un esclave pourrait-il aimer son maître ? Ca prouve qu'on ne comprend pas ce dont parle la Parole de Dieu lorsqu'elle mentionne l'esclavage. Ce passage nous explique qu'il était possible à un homme asservi de choisir volontairement de le rester, et ce à vie, alors qu'il pouvait être libéré après 6 années. C'est une chose inconcevable dans la conception moderne de ce qu'est l'esclavage actuellement et depuis le dernier millénaire.

(* Exode 22.1-4 : « Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau. 22.2 Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui ; 22.3 Mais si le soleil est levé, on sera coupable de meurtre envers lui. Il fera restitution ; S'il n'a rien, il sera vendu pour son vol ; 22.4 Si ce qu'il a dérobé, bœuf, âne, ou agneau, se trouve encore vivant entre ses mains, il fera une restitution au double »).

En outre, si un des enfants d'Israël force un de ses frères dans l'esclavage, il sera condamné à mort. En d'autres termes, si la loi avait déjà existé, les dix frères de Joseph seraient morts (Deutéronome 24.7).

⊙ Deutéronome 24.7 : « Si l'on trouve un homme qui ait dérobé l'un de ses frères, l'un des enfants d'Israël, qui en ait fait son esclave ou qui l'ait vendu, ce voleur sera puni de mort. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi ».

Il existe donc une réelle protection pour les Hébreux entre eux, tant au niveau de leur libération que du traitement qu'ils recevront de leur propriétaire durant leur période d'esclavage (Lévitique 25.46 : ... aucun de vous ne dominera avec dureté sur son frère). Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, lorsque les Hébreux se vendent comme esclaves, ils se vendent pour une période et ne peuvent pas être traité de la même manière que des esclaves extérieurs au peuple de Dieu.

b) L'esclavage de l'étranger.

La position de l'esclave est particulière. D'un côté son esclavage est permanent (à perpétuité) jusqu'à être inclus dans l'héritage.

⊙ Lévitique 25.44-46 : « C'est des nations qui vous entourent que tu prendras ton esclave et ta servante qui t'appartiendront, c'est d'elles que vous achèterez l'esclave et la servante. 45 Vous pourrez aussi en acheter des enfants des étrangers qui demeureront chez toi, et de leurs familles qu'ils engendreront dans votre pays; et ils seront votre propriété. 46 Vous les laisserez en héritage à vos enfants après vous, comme une propriété; vous les garderez comme esclaves à perpétuité. Mais à l'égard de vos frères, les enfants d'Israël, aucun de vous ne dominera avec dureté sur son frère ».

Et cela inclut autant l'esclavage des hommes que des femmes, avec la particularité de la femme prise pour devenir une compagne. Ce traitement étant considéré comme une humiliation, la femme ne pourra pas être vendue et sera libérée si l'homme ne veut plus d'elle.

⊙ Deutéronome 21.10-14 : « Lorsque tu iras à la guerre contre tes ennemis, si l'Éternel les livre entre tes mains, et que tu leur fasses des prisonniers, 11 peut-être verras-tu parmi les captives une femme belle de figure, et auras-tu le désir de la prendre pour femme. 12 Alors tu l'amèneras dans l'intérieur de ta maison. Elle se rasera la tête et se fera les ongles, 13 elle quittera les vêtements qu'elle portait quand elle a été prise, elle demeurera dans ta maison, et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois. Après cela, tu iras vers elle, tu l'auras en ta possession, et elle sera ta femme. 14 Si elle cesse de te plaire, tu la laisseras aller où elle voudra, tu ne pourras pas la vendre pour de l'argent ni la traiter comme esclave, parce que tu l'auras humiliée ».

De plus il est intéressant de noter la particularité de la position de l'esclave d'un sacrificateur qui au regard des choses saintes, sera traité comme l'enfant du sacrificateur ou plus généralement de ceux qui sont nés dans sa maison.

⊙ Lévitique 22.10-11 : « Aucun étranger ne mangera des choses saintes ; celui qui demeure chez un sacrificateur et le mercenaire ne mangeront point des choses saintes. 11 Mais un **esclave** acheté par le sacrificateur à prix d'argent pourra en manger, de même que celui qui est né dans sa maison ; ils mangeront de sa nourriture ».

c) D'autres règles.

1] La circoncision de l'esclave le fait entrer dans l'alliance

⊙ Exode 12.43-44 : « L'Éternel dit à Moïse et à Aaron : *Voici une ordonnance au sujet de la Pâque : Aucun étranger n'en mangera. 44 Tu circonciras tout esclave acquis à prix d'argent ; alors il en mangera* ».

2] La blessure de l'esclave

⊙ Exode 21.20-21 : « *Si un homme frappe du bâton son esclave, homme ou femme, et que l'esclave meure sous sa main, le maître sera puni. 21 Mais s'il survit un jour ou deux, le maître ne sera point puni ; car c'est son argent* ».

La réalité de ce passage est moins cruelle qu'il n'y paraît. Comme souvent, le cœur endurci de l'homme a tendance à lui faire tout comprendre de la manière la plus sombre. Aussi, sachant que l'homme est capable du pire, nous avons tendance à toujours l'imaginer dans toutes les circonstances. Il faut cependant comprendre dans ces deux versets que c'est le cœur de l'homme qui est visé. Chacun devait comprendre qu'en cas d'accident mortel dû à un excès de violence, il serait lui-même puni, et que dans tous les cas, la violence risquait d'engendrer une perte financière en raison de l'incapacité éventuelle de travail.

⊙ Exode 21.26 : « *Si un homme frappe l'œil de son esclave, homme ou femme, et qu'il lui fasse perdre l'œil, il le mettra en liberté, pour prix de son œil* ».

⊙ Exode 21.27 : « *Et s'il fait tomber une dent à son esclave, homme ou femme, il le mettra en liberté, pour prix de sa dent* ».

Dans le cas d'une blessure définitive, puisque c'est de cela qu'il s'agit, que ce soit l'œil ou la dent, l'esclave sera affranchi.

⊙ Exode 21.28-30 : « *Si un bœuf frappe de ses cornes un homme ou une femme, et que la mort en soit la suite, le bœuf sera lapidé, sa chair ne sera point mangée, et le maître du bœuf ne sera point puni. 29 Mais si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort. 30 Si on impose au maître un prix pour le rachat de sa vie, il paiera tout ce qui lui sera imposé* ».

⊙ Exode 21.31-32 : « *Lorsque le bœuf frappera un fils ou une fille, cette loi recevra son application ; 32 mais si le bœuf frappe un esclave, homme ou femme, on donnera trente sicles d'argent au maître de l'esclave, et le bœuf sera lapidé* ».

La première partie de cette loi concerne ceux qui ne sont pas esclaves. Le but ici n'est donc pas d'en détailler cette partie mais pour comprendre la suite, il faut la préciser un peu. Si le bœuf venait à frapper un homme ou une femme qui ne soient pas esclaves, allant jusqu'à le tuer (parce que cette loi ne parle que du cas où un décès survient), la conséquence serait la lapidation du bœuf, le fait de ne pas manger sa viande et c'est tout. Par contre, si c'est un esclave qui en est la victime, alors une amende de 30 sicles d'argent sera imposé au maître du bœuf, et le bœuf sera lapidé.

Si la forme du texte peut prêter à confusion, il faut comprendre que la première partie (les versets 28 à 30) représente la loi en elle-même. Les versets 31 à 32 représentent un amendement, un cas particulier de la loi. Elle est dès lors simplifiée et le prix de la faute est fixé par avance. Dans la loi en elle-même, le maître était de toute façon condamné à mort s'il savait que la bête était sujette à frapper mais pouvait dans certains cas se voir proposer le rachat de sa vie contre espèces sonnantes et

trébuchantes. Dans le cas d'un esclave qui serait la victime, le maître du bœuf se verra soumis à une amende. La possibilité de son rachat est donc systématisée et la somme prédéfinie.

3] Le sabbat pour les esclaves

⊙ Exode 20.10 : « *Mais le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes* ».

⊙ Exode 23.12 : « *Pendant six jours, tu feras ton ouvrage. Mais le septième jour, tu te reposeras, afin que ton bœuf et ton âne aient du repos, afin que le fils de ton esclave et l'étranger aient du relâche* ».

Le sabbat est universel.

4] Les relations intimes avec une esclave

⊙ Lévitique 19.20-22 : « *Lorsqu'un homme couchera et aura commerce avec une femme, si c'est une esclave fiancée à un autre homme, et qui n'a pas été rachetée ou affranchie, ils seront châtiés, mais non punis de mort, parce qu'elle n'a pas été affranchie. 21 L'homme amènera pour sa faute à l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation, un bélier en sacrifice de culpabilité. 22 Le sacrificateur fera pour lui l'expiation devant l'Éternel, pour le péché qu'il a commis, avec le bélier offert en sacrifice de culpabilité, et le péché qu'il a commis lui sera pardonné* ».

La position de l'homme et de la femme n'est pas toujours facile à comprendre. Dans le cas présent, nous en avons un bon exemple. Si un homme couche avec une esclave fiancée à un autre homme, ils seront tous les deux punis (pas à mort, comme ce serait le cas si elle n'était pas esclave). Pourtant, l'homme devra se mettre en règle avec Dieu, mais pas la femme. Cela vient de ce qu'en couchant avec elle il s'est uni à elle et son sacrifice de culpabilité compte pour les deux.

Par contre rien n'est dit sur la conséquence entre la femme esclave et l'homme avec lequel elle est fiancée.

5] Le fuyard esclave

⊙ Deutéronome 23.15-16 : « *Tu ne livreras point à son maître un esclave qui se réfugiera chez toi, après l'avoir quitté. 16 Il demeurera chez toi, au milieu de toi, dans le lieu qu'il choisira, dans l'une de tes villes, où bon lui semblera : tu ne l'opprimeras point* ».

La notion de refuge est particulière dans l'ancienne alliance, et il est probable que cela y fasse référence. Ce passage ne parle cependant pas à des personnes individuelles mais à tout Israël. Cela ne parle donc pas d'un esclave qui fuirait d'un de ses maîtres Hébreux, mais d'un esclave qui fuirait des nations environnantes pour venir se réfugier en Israël. Le pays entier sera sa 'ville de refuge'.

6 - UN COURT RÉCAPITULATIF

Les esclaves sont présents dans l'ancienne et la nouvelle alliance.

Bien que les termes les désignant sont les mêmes dans notre langue, la réalité de la langue originale montre une variation importante à travers l'emploi de plusieurs mots que nous avons traduits de la même manière.

Ainsi du côté des esclaves femmes, elles se déclinent en deux catégories, les "amah" qui sont les esclaves mieux traitées, et les "Shiphchah" auxquelles les tâches les plus dures sont assignées. Dans de nombreux cas, le terme "Shiphchah" est utilisé de manière imagée pour représenter la grandeur de sa soumission. Abigaïl n'est pas réellement la "Shiphchah" de David, mais elle se présente de la sorte, tout comme Ruth parlant à Boaz. Zilpa et Bilha sont également des "Shiphchah", alors que l'absence de nuance dans la traduction nous donnait plus l'impression de l'inverse. En tous cas, on réalise que dans le cas de la femme, la distinction de classe d'esclave ne se fait pas sur l'origine mais sur la fonction.

Par contre, du côté des hommes, si le même terme est utilisé pour tous les désigner, cette double catégorie qui existe chez leurs pendants féminins se retrouve marquée par l'origine. Cette même séparation instaurant une hiérarchie chez l'esclave n'est plus dépendante de la fonction mais de la naissance. L'esclave Hébreu ayant des privilèges et des protections que l'esclave étranger n'a pas.

Par ailleurs rien n'indique de durée maximum d'esclavage dans le cas de la femme. Zilpa et Bilha sont 'transmises' en héritage et sont tour à tour les deux catégories d'esclaves.

Le point qui reste à discuter est celui concernant la raison de la présence de cette notion dans la Parole et le positionnement de Dieu sur ce sujet. Positionnement qui de prime abord paraît ambigu.

7 - LA VOLONTÉ DE DIEU.

L'ancienne et la nouvelle alliance mettent en avant la notion d'esclave. Par contre elles ne le font pas de la même manière. On sait tous que la nouvelle alliance transpose dans le spirituel ce qui était charnel dans l'ancienne. La raison même de l'existence de cette notion dans l'ancienne alliance est directement rattaché à cela.

Lorsqu'on prend un peu de recul et qu'on regarde le tableau global, on réalise que la nouvelle alliance ne donne pas de directives sur la gestion des esclaves. Seul Paul le fait, ce qui appuie encore le fait qu'il n'a rien à y faire. Pourtant dans certaines traductions la notion d'esclave y semble extrêmement présente. Cela tient à deux faits qui tous les deux découlent de la même vérité nécessitant d'être comprise avant de les citer.

a) La loi de l'ancienne alliance.

L'étrangeté de la présence de l'esclavage dans l'ancienne alliance tient au fait du sens de la loi de Moïse. Pour beaucoup, elle est la loi de Dieu, immuable, parfaite. Mais nous savons à minima qu'elle n'est pas parfaite puisqu'elle ne pouvait pas sauver. Quant à son éventuelle immuabilité, elle n'est vraie que dans le fond et non dans la forme. La réalité de la loi de Moïse est qu'elle a été rendue nécessaire à cause des hommes, mais qu'elle aurait parfaitement pu ne pas voir le jour si le peuple n'avait pas refusé de rencontrer Dieu. Ce qui aurait tout de même existé s'il y avait consenti c'est le sens de la loi, c'est à dire la pensée sous-jacente dont la forme charnelle est la loi de Moïse.

Le peuple ayant refusé de rencontrer Dieu ne s'est pas mis en position de recevoir une loi spirituelle. Il ne pouvait pas percevoir ce que seul l'Esprit de Dieu pouvait lui permettre de percevoir. Aussi, de manière imagée, il a reçu une loi selon son cœur au lieu de recevoir une loi selon le cœur de Dieu. Il a reçu Saül au lieu de David. Il a reçu la loi de Moïse au lieu de la révélation de la grâce. Moïse et Josué sont montés sur la montagne, ils sont entrés dans la nuée et se sont approchés de Dieu. Eux ont pu recevoir de Dieu, mais le peuple qui a rejeté l'Esprit (puisque'il a rejeté Dieu qui est Esprit) n'était pas en mesure de recevoir ce qu'il a méprisé.

Aussi Dieu ne pouvant vivre en eux a demandé un lieu au milieu d'eux et leur a donné une loi charnelle qui était l'image de la loi spirituelle et véritable. La compréhension de son sens profond ne pouvant se faire qu'en passant finalement cette nuée qui est l'image des deux premiers baptêmes (eau et Esprit). L'obéissance à cette loi charnelle ne pouvant dès lors pas sauver puisqu'elle n'est qu'une image, de la même manière que le sacrifice des boucs ne le pouvait pas plus. Ça permet de mieux comprendre pourquoi Jésus peut résumer la loi en parlant d'amour, alors que lorsque nous la lisons de manière charnelle, ce que les Hébreux faisaient, nous n'en tirons pas le même constat.

La loi de Moïse ne pouvait donc pas sauver le peuple et ça n'était pas du tout son but. Elle avait pour rôle non pas d'amener à Dieu, mais de faire en sorte qu'on ne s'en éloigne pas au-delà de la limite qui empêchait de revenir. Elle ne donne pas la direction vers Dieu, c'est une alarme pour signifier qu'on s'en est trop éloigné.

C'est dans ce cadre que bien des commandements doivent se comprendre. Ceux sur l'esclavage en font évidemment partie. Ça n'est pas que Dieu l'avalise, mais au contraire il l'encadre parce qu'il connaît le cœur des hommes, dont Jérémie nous dit qu'il est mauvais (Jérémie 17.9 : « Le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : Qui peut le connaître ? »). Comme je le disais plus tôt, la notion d'esclave a toujours existé. Elle était déjà présente avant le déluge parce que l'homme cherche toujours à faire ce que Dieu demande, consciemment ou non, et lorsque l'homme n'est pas éclairé par Dieu, il accomplit l'équivalent charnel de sa volonté. L'homme qui n'appartient pas à Dieu considère l'homme son frère comme un animal et cherche à dominer sur lui alors que celui qui appartient à Dieu cherchera le bien de son frère quitte à le servir, à l'image de ce que Jésus faisait (Matthieu 20.28 : « *C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs* »).

Aussi, dans le désert où la loi a été donnée au peuple par l'entremise de Moïse, la situation présente mettait en opposition la volonté de service d'un Dieu qui recevait le refus d'un peuple qui sortait de quatre cent ans d'esclavage. Le peuple venait de refuser de devenir esclave de Dieu et n'était pas en position de rejeter une pratique qui les définissait depuis aussi longtemps. Ils faisaient ni plus ni moins que la même erreur perpétuée par les croyants modernes qui ne comprennent pas qu'ils sont esclaves de Dieu. La seule image de l'esclavage qu'ils avaient était celle des Egyptiens, un esclavage dur et cruel, et ils ne pouvaient reproduire un esclavage différent de par eux-mêmes parce qu'ils ne comprenaient pas que cela puisse exister. Alors comme avec la totalité des textes de la loi, l'Éternel a mis une limite à ce qui était autorisé, non pas parce qu'il approuvait la pratique, mais parce qu'il savait qu'il allait y avoir besoin de chemin pour que le peuple puisse accepter la vérité de Dieu. Lorsqu'il transmet à Moïse des lois, ce n'est pas pour exprimer sa volonté éternelle, mais pour limiter le cœur méchant du peuple et l'empêcher d'aller trop loin dans son rejet.

b) Le parallèle avec polygamie et esclavage.

C'est pour cette même raison que nous trouvons également des lois sur la polygamie alors que Dieu y est viscéralement opposé. Il s'exprimait déjà là-dessus dans le deuxième chapitre de la Genèse (Genèse 2.24 : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à SA femme, et ils deviendront une seule chair »). On constate à ce sujet que les lois concernant ce problème sont parfaitement à l'image de celles sur l'esclavage. Elles sont là pour calmer les ardeurs du peuple.

Dieu étant Dieu, il met en place des bases qui, lorsque nous les méditons, permettent de mettre en avant des vérités fondamentales. Lorsque nous méditons les textes de la loi dite de Moïse, nous réalisons qu'elles sont toutes des annonces par le biais de la chair, de quelque chose d'éminemment spirituel. Ainsi la loi sur la polygamie parle en réalité d'Israël et de l'Eglise, de la même manière que le font Rachel et Léa. Mais celui qui les regarde charnellement se contente de multiplier la noce.

Pour ce qui est de l'esclavage, qui reste le sujet premier de cet enseignement, le principe est exactement le même. Bien que l'Éternel soit en train de calmer les velléités esclavagistes du peuple, il le fait en parlant de quelque chose de bien plus profond que l'homme qui n'écoute pas Dieu ne peut pas cerner. Il annonce une chose qui a un lien direct avec les lois sur la polygamie. Si ces dernières annoncent comme je viens juste de le dire, Israël et l'Eglise, les lois sur l'esclavage mettent en avant la servitude, tant dans le monde en général que dans la soumission à Dieu qui se fera au travers de la grâce. La compréhension charnelle de ces lois parle donc à ceux qui sont charnels, mais la signification spirituelle annonce la nouvelle alliance.

c) Esclavage et nouvelle alliance.

c.1) Multiplicité et ambiguïté des termes.

La nouvelle alliance a également des variations dans les termes. Variations qui sont totalement ignorées dans les traductions. L'intégralité des termes sont généralement traduits par "serviteur", avec certaines traductions qui s'en sortent mieux et d'autres qui font exactement l'inverse en mettant en avant une prépondérance de traduction en "esclave" (et le problème n'est même pas que l'une ou l'autre aurait tort). Cependant même lorsque le mot est bien traduit, vient alors la variation de tout un chacun dans leur compréhension. Comme je l'ai expliqué plus tôt, les mots "serviteur" et "esclave" sont compris à l'aune de notre époque moderne et non en fonction de ce qu'ils désignaient à l'époque. D'où le fait qu'une traduction ne soit pas meilleure que l'autre, c'est notre compréhension qui est problématique.

Cette variation dans les termes met cependant une différence fondamentale en avant. Ainsi nous avons trois termes différents qui se retrouvent souvent traduits de la même manière et qui pourtant ne désignent pas la même chose.

[1] PAIS (masculin) / PAIDISKE (féminin)

Nous avons premièrement "Pais", qui signifie autant enfant que serviteur/esclave. Si cette double signification paraît étrange, le parallèle est simplement que l'enfant est censé être totalement dépendant des décisions de ses parents ce qui au regard de la notion lui confère un statut comparable à celui d'un serviteur/esclave.

(Masculin) Ce mot est majoritairement utilisé pour parler d'enfants dans divers situations (8 fois) et son emploi pour désigner un serviteur/esclave, bien que plus fréquent, reste assez rare (15 fois).

(Féminin) Ce mot est utilisé 6 fois pour désigner une servante.

2] DIAKONOS

Ensuite nous avons le mot "diakonos" qui n'est utilisé que 8 fois, et il ne désigne pas réellement le fait d'être dans son fondement un serviteur/esclave, mais plutôt d'en faire office. Cela parle d'une fonction plus que d'un statut. On comprend plus facilement le sens de ce mot en regardant une de ses déclinaisons :

Matthieu 8.15 : Il toucha sa main, et la fièvre la quitta ; puis elle se leva, et le servit (Diakoneo).

"Diakonos" parle donc de faire et pas d'être. Lorsque cela désigne une personne, c'est qu'on veut mettre en avant ce qu'elle fait et non ce qu'elle est.

3] DOULOS (masculin) / DOULE (féminin)

Le dernier des mots est le mot "Doulos" qui est de loin le plus usité (94 fois) et qui parle plus spécifiquement d'une servitude qui ne se limite plus à une fonction mais qui représente le cœur de ce qu'est la personne désignée. Il s'agit d'un statut social, de ce que la personne est dans son fondement. La version féminine de ce terme est le mot "doule" et il n'est présent que 3 fois dont deux prononcées par Marie parlant d'elle-même. Par opposition au terme "diakonos", ce terme désignant ce qui est le socle du statut social de la personne désignée, il fait qu'une personne n'a pas besoin de servir pour être "doulos". Elle est toujours "doulos", même lorsqu'elle ne sert pas son maître.

(Masculin) Ce mot est utilisé 94 fois pour désigner un serviteur/esclave.

(Féminin) Ce mot est utilisé 3 fois pour désigner une servante/esclave.

Techniquement une personne peut donc être les trois à la fois, il suffit que ce soit un jeune homme/femme (**PAIS/PAIDISKE**), qui est esclave (**DOULOS/DOULE**), et qui est en train de servir son maître (**DIAKONOS**). A l'inverse, si cela signifie évidemment qu'une traduction unique pour ces trois termes peut être correcte, elle ne peut cependant l'être que dans la situation extrêmement rare que je viens de citer. Dans tous les autres cas elle risque d'apporter une méprise.

(NOTA : il existe d'autres mots qui sont traduits par 'serviteur' mais ils sont souvent anecdotiques, je les ai notés dans les différentes annexes).

c.2) Problèmes de compréhensions. Traductions non assumées.

L'ambiguïté qui ressort de la nouvelle alliance sur ce sujet provient donc pour partie d'une incapacité des traducteurs à assumer des définitions qu'ils ne voient pas comment mettre en avant. Cela fait ressortir une compréhension alambiquée de cette notion qui pourtant est très importante à prendre en compte.

La particularité de la nouvelle alliance sur ce sujet tient dans le fait qu'il n'est pas fait mention d'esclaves de la même manière que dans l'ancienne. Si on enlève les paraboles, on ne trouve plus la notion que sous un seul angle qui est justement celui de la traduction. Ainsi certaines traduisent 'esclave' là où d'autres traduisent 'serviteur'. L'exemple ci-dessous le fait bien comprendre.

1] Serviteur.

Matthieu 10.24 : Le disciple n'est pas plus que le maître, ni le serviteur plus que son seigneur (LOUIS SEGOND 1910).

Matthieu 10.24 : Le disciple n'est pas plus que le maître, ni le serviteur plus que son seigneur (NOUVELLE EDITION DE GENEVE 1978).

- Matthieu 10.24 : Le disciple n'est pas supérieur au maître, ni le serviteur supérieur à son seigneur (SEGOND 21).
- Matthieu 10.24 : Le Disciple n'est point au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son Seigneur (DAVID MARTIN).
- Esclave.
- Matthieu 10.24 : Le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son seigneur (DARBY).
- Matthieu 10.24 : Un disciple n'est pas au-dessus de son maître, ni un esclave au-dessus de son seigneur (STAPFER).
- Matthieu 10.24 : Le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son seigneur (OLTRAMARE).
- Matthieu 10.24 : Le disciple n'est point au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son seigneur (LEMAISTRE DE SACY).

Le deuxième problème est de taille pour ce qui est de la compréhension de la notion.

Dans l'ancienne alliance, il n'y avait qu'un angle de vue, l'Eternel ne faisant que mettre en filigrane le fond de sa pensée. Par contre, dans la nouvelle alliance, bien que la notion soit spiritualisée, elle est également simultanément charnelle. L'esclavage selon sa compréhension humaine n'a pas disparu sous prétexte que Jésus est venu spirituellement libérer les captifs. Le renversement des valeurs avait déjà commencé à cette époque, et alors que les Romains avaient droit de vie et de mort sur les Hébreux tout en leur taxant le fruit de leur travail et en limitant leurs déplacements par des péages, ces derniers n'étaient pas capables de réaliser ce que cela signifiait. Pourtant à l'image de Pharaon en Egypte, Hérode n'avait pas hésité à faire massacrer tous les garçons mâles de moins de deux ans dans toute la région de Bethléhem.

Les juifs ne voyaient pas l'esclavage sous lequel ils étaient. Ainsi, lorsque Jésus leur dit : « *vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira* » (Jean 8.32), la seule réponse qu'il va obtenir de ses interlocuteurs sera : « *Nous sommes la postérité d'Abraham, et nous ne fûmes jamais esclaves de personne ; comment dis-tu : Vous deviendrez libres ?* » (Jean 8.33). La grenouille était déjà confortablement installée dans une eau à température lentement croissante.

Ainsi, la vision de l'esclavage dans la nouvelle alliance est complètement faussée. Dieu ne nous transmet aucune directive charnelle sur la gestion d'esclave, mais parfois, de manière éparse, certaines directives pour rester un bon témoignage dans certaines circonstances. Par exemple les propos de Pierre dans sa première épître semblent contredire cette compréhension, mais ils ne font en réalité que l'avaliser. Il dira très exactement : « *Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont d'un caractère difficile* » (1 Pierre 2.18), mais il fera directement suivre cette affirmation par la précision de la raison : « *... Car c'est une grâce que de supporter des afflictions par motif de conscience envers Dieu* » (1 Pierre 2.19). Ce qu'il nous dit c'est que la situation dans laquelle nous nous trouvons ne doit pas être une excuse pour ne pas être un témoignage de Dieu dans notre comportement, il n'est pas en train de légiférer où de légitimer quoi que ce soit mais nous rappelle que où que nous soyons et quoi que nous fassions, nous représentons Dieu.

Il y a donc ce dont Jésus parle et ce que ses interlocuteurs comprennent.

d) La volonté de Dieu exprimée dans Jérémie.

Si l'Eternel légifère dans le pentateuque, il n'exprime donc pas sa volonté, mais les limites de ce qui éloignerait le peuple de manière définitive. Sa volonté réelle est exprimée bien plus tard à travers la bouche de son prophète Jérémie. Les siècles ont passé, mais le peuple n'a pas changé, autant il était rebelle dans le désert, autant il l'est en Canaan.

Pourtant, ils étaient conscients de ce que Dieu voulait. Tellement conscient que le roi Sédécias prendra enfin une décision sur ce sujet qui va réjouir l'Eternel :

○ Jérémie 34.8-10 : « La parole fut adressée à Jérémie de la part de l'Éternel, après que le roi Sédécias eut fait un pacte avec tout le peuple de Jérusalem, pour publier la liberté, 9 afin que chacun renvoyât libres son esclave et sa servante (Shiphchah), l'Hébreu et la femme de l'Hébreu, et que personne ne tînt plus dans la servitude le Juif, son frère. 10 Tous les chefs et tout le peuple, qui étaient entrés dans le pacte, s'engagèrent à renvoyer libres chacun son esclave et sa servante (Shiphchah), afin de ne plus les tenir dans la servitude ; Ils obéirent, et les renvoyèrent ».

Mais évidemment ils vont regretter leur décision et revenir dessus, devenant par leur comportement la copie conforme de Pharaon, tout en espérant probablement un jugement différent.

○ Jérémie 34.11 : « Mais ensuite ils changèrent d'avis ; Ils reprirent les esclaves et les servantes (Shiphchah) qu'ils avaient affranchis, et les forcèrent à redevenir esclaves et servantes ».

Le mécontentement de l'Éternel va de suite être signifié.

○ Jérémie 34.12-14 : « Alors la parole de l'Éternel fut adressée à Jérémie de la part de l'Éternel, en ces mots : 34.13 *Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : J'ai fait une alliance avec vos pères, le jour où je les ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude ; Et je leur ai dit : 34.14 Au bout de sept ans, chacun de vous renverra libre son frère hébreu qui se vend à lui ; Il te servira six années, puis tu le renverras libre de chez toi. Mais vos pères ne m'ont point écouté, ils n'ont point prêté l'oreille ».*

Et c'est là que nous voyons l'expression de la volonté de l'Éternel :

○ Jérémie 34.15 : « *Vous, vous aviez fait aujourd'hui un retour sur vous-mêmes, vous aviez fait ce qui est droit à mes yeux, en publiant la liberté chacun pour son prochain, vous aviez fait un pacte devant moi, dans la maison sur laquelle mon nom est invoqué ».*

C'est cette même proclamation de liberté qu'Ésaïe mettra en avant en annonçant le ministère de Jésus et qui sera reprise par Jésus pour annoncer son accomplissement.

○ Esaïe 61.1-2 : « *L'esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ; 2 Pour publier une année de grâce de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; Pour consoler tous les affligés ; »*

○ Luc 4.18-21 : « *L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres ; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, 19 pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur. 20 Ensuite, il roula le livre, le remit au serviteur, et s'assit. Tous ceux qui se trouvaient dans la synagogue avaient les regards fixés sur lui. 21 Alors il commença à leur dire : Aujourd'hui cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, est accomplie ».*

La volonté de Dieu paraît donc claire, pourtant elle ne l'est pas encore tant que cela.

Oui, son souhait est que les hommes soient libres, mais en disant cela, il ne signifie pas la liberté pour la liberté. Il y a une raison à ce que l'Éternel recherche la liberté de chacun.

e) La raison de la liberté.

L'une des bases de la Parole de Dieu restera toujours le libre-arbitre. Cependant, ce fameux libre arbitre demande un prérequis indispensable qui se trouve justement être la liberté en elle-même. Ainsi, le but de Dieu a toujours été exprimé, depuis le

commencement, simplement nous n'avions pas toutes les pièces du puzzle et ne parvenions pas à en avoir une vue suffisamment claire.

Sa volonté était pourtant déjà exprimée très tôt. Dans le livre du Lévitique, il disait très précisément ce qui suit : « *Car c'est de moi que les enfants d'Israël sont esclaves ; ce sont mes esclaves, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte. Je suis l'Éternel, votre Dieu* » (Lévitique 25.55). Or si Dieu peut exprimer des choses qui ne sont pas fondamentalement sa volonté (la loi de Moïse par exemple), lorsqu'il parle spécifiquement dans ce passage, il exprime obligatoirement une vérité immuable. Cette vérité se doit donc d'être compatible avec le passage d'Ésaïe que je citais auparavant.

Oui, l'Éternel s'est acquis un peuple,

Oui, ce sont ses esclaves,

Oui, il est venu pour libérer les captifs (donc les esclaves).

Ces trois choses sont possibles simultanément.

Josué nous disait : « *Maintenant, craignez l'Éternel, et servez-le avec intégrité et fidélité. Faites disparaître les dieux qu'ont servis vos pères de l'autre côté du fleuve et en Égypte, et servez l'Éternel. 15 Et si vous ne trouvez pas bon de servir l'Éternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir, ou les dieux que servaient vos pères au-delà du fleuve, ou les dieux des Amoréens dans le pays desquels vous habitez. Moi et ma maison, nous servirons l'Éternel. 16 Le peuple répondit, et dit : Loin de nous la pensée d'abandonner l'Éternel, et de servir d'autres dieux !* » (Josué 24.14-16). Dans ce passage autant Josué que le peuple ont parfaitement conscience que nous sommes tous serviteurs. Il n'est pas question de décider si nous voulons l'être, mais de décider qui nous voulons servir.

C'est là la raison de la liberté que nous promet Jésus. Connaître la vérité nous affranchira (Jean 8.32 : « *vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira* »). Mais cette liberté que la connaissance de la vérité nous permet d'acquérir ne peut pas nous affranchir de tout, elle ne fait que nous affranchir d'une ignorance. Parce que nous sommes tous nés pour servir.

La liberté qui nous est promise est donc une liberté de choisir notre maître, pas une liberté générale qui nous permet de faire ce que l'on veut et de picorer à droite et à gauche.

C'est là qu'entre en jeu la notion de libre-arbitre, chacun est le décideur de son esclavage. L'affranchissement qui nous est acquis par le Seigneur Jésus est un affranchissement de la servitude du monde qui nous donne la possibilité de faire un choix éclairé. Le même type de choix que celui du livre du Deutéronome où il mettait devant chacun « *la vie et le bien, la mort et le mal* » (Deutéronome 30.15). Ça n'est pas que nous étions en dehors de l'un et de l'autre et que soudainement deux choix se présentaient. La réalité est que nous étions sur le chemin de « la mort » et du « mal », et qu'il a fait en sorte que ce chemin qui était notre seul choix se transforme en choix conscient en proposant une alternative. Cela signifiait donc qu'il permettait de voir le chemin qui était le nôtre et de réaliser dans l'intervalle qu'il en existe un deuxième qui se trouve être celui de « la vie » et du « bien ». Pour ce qui concerne l'esclave c'est exactement le même principe. Nous étions esclaves du péché, et il nous ouvre les yeux pour que nous puissions décider de changer de maître. Mais c'est notre décision de l'accepter ou de le refuser.

En acceptant de changer de maître, nous portons alors ce fardeau léger dont il nous parle, mais nous ne sommes pas libérés de tous fardeaux, parce que nous restons esclaves.

f) Le choix de l'esclavage de Dieu.

Une fois de plus, ce choix est signifié par deux fois dans l'ancienne alliance.

f.1) L'oreille et la porte.

Je citais un passage qui nous semblait amusant lorsqu'on le comprend avec les définitions modernes du terme 'esclave'. Il se trouve que ce passage annonce spécifiquement l'esclavage dans sa compréhension la plus profonde. Un détail très particulier s'y trouve.

La situation est donc celle d'un esclave qui se trouve tellement bien chez son maître qu'il décide de lui appartenir pour toujours.

⊙ Exode 21.5-6 : « *Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre, - 6 alors son maître le conduira devant Dieu, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et l'esclave sera pour toujours à son service* ».

L'oreille parle d'écouter, et la porte parle de la demeure du maître. Ce que ce passage met en avant c'est un serment entre l'esclave et le maître qui est prononcé devant Dieu. L'esclave s'engageant à écouter pour toujours ce que dira celui qu'il choisit pour maître.

Dans la nouvelle alliance, la porte est bien évidemment celle de Jésus (Jean 10.7 : « *Je suis la porte des brebis* »), et celui qui le choisit fait le serment de l'écouter, dans le cas contraire son choix n'est pas agréé.

C'est dans le livre du Deutéronome qu'une précision intéressante est faite.

⊙ Deutéronome 15.17 : « *alors tu prendras un poinçon et tu lui perceras l'oreille contre la porte, et il sera pour toujours ton esclave. Tu feras de même pour ta servante* ».

Si ça passe inaperçu, c'est essentiellement parce que le sujet n'est pas très connu, mais il se trouve que la libération de la femme est différente de celle de l'homme. Elle était libérée en même temps que son époux s'ils étaient unis avant que l'homme ne devienne esclave, et restait esclave si elle servait déjà son maître avant d'être donnée pour femme à l'esclave qui était affranchi. C'est pour cela que le livre de l'Exode nous fait cette précision :

⊙ Exode 21.7-11 : « *Si un homme vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme sortent les esclaves. 8 Si elle déplaît à son maître, qui s'était proposé de la prendre pour femme, il facilitera son rachat; mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle. 9 S'il la destine à son fils, il agira envers elle selon le droit des filles. 10 S'il prend une autre femme, il ne retranchera rien pour la première à la nourriture, au vêtement, et au droit conjugal. 11 Et s'il ne fait pas pour elle ces trois choses, elle pourra sortir sans rien payer, sans donner de l'argent* ».

Donc la femme n'est pas censée pouvoir sortir de l'esclavage dans lequel elle se trouve en vertu d'une décision personnelle. Ce qui fait qu'elle ne peut techniquement pas demander à rester pour toujours au service de son maître puisqu'elle n'a de toute manière pas la possibilité de le quitter d'elle-même. Ce passage est donc une annonce qui ne pouvait pas avoir de concrétisation sous la loi de Moïse, mais qui en a forcément une sous la grâce. Parce que de la même manière que la femme était circoncise au travers de son mari, ne pouvant l'être elle-même, son appartenance à un maître dépendait également de la décision de son époux. Tout comme la circoncision est devenue celle du coeur, permettant désormais à la femme de l'être de manière indépendante, le choix de l'esclavage envers Dieu se devait également d'être un choix personnel qui ne peut être dicté par qui que ce soit d'autre que la personne prenant la décision. Le livre du Deutéronome nous annonçait donc un temps où la femme aurait également cette prérogative, temps qui n'est venu qu'avec la révélation de la grâce, sous Jésus, où chacun sera jugé selon ses propres choix et non selon ceux des autres, quand bien même ils se seraient unis devant Dieu.

f.2) Le sacrificateur et l'esclave.

Une autre des particularités se trouve être la consommation des choses saintes. Dans la loi de Moïse il se trouve que l'esclave pouvait en bénéficier.

⊙ Lévitique 22.10-11 : « *Aucun étranger ne mangera des choses saintes ; celui qui demeure chez un sacrificateur et le mercenaire ne mangeront point des choses saintes. 11 Mais un **esclave** acheté par le sacrificateur à prix d'argent pourra en manger, de même que celui qui est né dans sa maison ; ils mangeront de*

sa nourriture ».

Une fois de plus, ce passage révèle quelque chose qui pointe directement vers la nouvelle alliance. Ça nous dit que celui qui est esclave d'un sacrificateur mange des choses saintes, de la même manière que le fils qui est né dans la maison. On comprendra donc assez rapidement que dans la nouvelle alliance cela représente l'annonce de la réunion entre le peuple Juif (« *celui qui est né dans sa maison* ») et ceux qui se sont faits esclaves volontairement et donc qui sont nés en dehors de la maison. N'oublions pas que l'enfant se trouve justement être le mot PAIS dans la nouvelle alliance lorsque l'équivalent du mot esclave est DOULOS. Ça nous dit donc que le DOULOS et le PAIS mangeront ensemble des choses saintes.

Le fait que cette loi ne fonctionne que dans le cas d'un sacrificateur pointe vers Jésus qui est notre souverain sacrificateur et annonce donc comme pour le cas du poinçon un esclavage choisi et spirituel ayant Jésus pour Maître (Matthieu 23.8 : « *Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi ; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères* »). Ainsi il n'y aura plus de différence entre celui qui vient du dehors et celui qui est né dans la maison.

f.3) Esclave, enfant de Dieu et ami.

Tout comme Dieu est un en étant multiple, c'est également ce que nous sommes. Il est important de comprendre que bien que nous ayons de multiples casquettes, nous sommes chacune d'entre elles à part entière. Ainsi nous sommes pleinement enfants de Dieu par la nouvelle naissance, mais nous sommes également pleinement ses serviteurs/esclaves, tout comme nous sommes pleinement ses amis. Aucun n'annule les autres, mais aucun n'est définitif. Chacun des trois peut être révoqué.

C'est pour cette raison que le passage sur le poinçon est important, parce qu'il permet à celui qui n'est que temporairement dans la maison d'y rester pour toujours. Celui qui est fils, comme nous le montre la parabole du fils prodigue, peut partir. Sa position n'est pas plus définitive que celle de l'ami. Entre les fils, les amis et les serviteurs/esclave, la seule position qui devient définitive est celle du serviteur/esclave ayant demandé le poinçon, parce que sa position est le fruit d'un choix, contrairement aux deux autres.

C'est pourquoi beaucoup se revendiquent 'enfant de Dieu', ou 'ami de Dieu', alors que ces deux positions prises à l'exclusion de la position de 'serviteur/esclave' restent sujettes à caution. Ainsi, un enfant de Dieu reste éternellement un enfant de Dieu uniquement s'il a fait le choix de l'obéissance. Ce qui est conforme à ce que nous disait l'épître aux Hébreux qui oppose le fait de croire à celui d'obéir.

⊙ Hébreux 4.3 : « Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, selon qu'il dit : *Je jurai dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos !* Il dit cela, quoique ses œuvres eussent été achevées depuis la création du monde ».

⊙ Hébreux 4.6 : « Or, puisqu'il est encore réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux à qui d'abord la promesse a été faite n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance »,

L'enfant de Dieu est celui qui après avoir cru est entré dans une dimension d'obéissance, donc celui qui, de manière imagée, a été poinçonné.

8 - LA CONCRÉTISATION DANS LA NOUVELLE ALLIANCE

Les lois de l'ancienne alliance servaient donc à temporiser le cœur endurci du peuple de Dieu. L'Éternel glissant dans le même temps toutes les informations qui allaient annoncer le sens profond de notre position devant Dieu dans la nouvelle alliance. La notion d'esclave est combattue et la raison en est évidente. La comprendre c'est comprendre notre position dans l'organigramme céleste. Or, les bénédictions individuelles de Dieu sont souvent presque géographiques. Si vous n'êtes pas à votre place, vous vous en privez. Dans de très nombreux cas, les bénédictions qu'il a pour nous ne sont pas simplement là pour nous faire plaisir, ce sont des éléments nécessaires à notre service, et si nous ne nous mettons pas en position de faire sa volonté, nous nous disqualifions de nombreux bienfaits.

Il faut cependant comprendre que dans la majorité des cas, le mot "serviteur" dans la nouvelle alliance est le mot DOULOS qui parle d'être esclave et pas d'effectuer un service. Cela parle d'une dépendance totale, d'une mise sous tutelle divine, d'une appartenance. Que nous soyons devenus enfants par la nouvelle naissance ne nous dispense pas de notre servitude/esclavage. Le fardeau doux et léger atteste de ce que nous soyons restés à son service, et même dans l'éternité, ce sont bien les DOULOS (donc les esclaves) qui le serviront et verront sa face (Apocalypse 22.3 : Il n'y aura plus d'anathème. Le trône de Dieu et de l'agneau sera dans la ville ; ses serviteurs (doulos) le serviront et verront sa face).

Les versets parlant de DOULOS/DOULE sont nombreux (97), mais parmi les notables, on retrouve pêle-mêle :

○ Apocalypse 7.3 : « *Ne faites point de mal à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué du sceau le front des serviteurs (doulos) de notre Dieu* ».

○ Apocalypse 19.5 : « *Et une voix sortit du trône, disant : Louez notre Dieu, vous tous ses serviteurs (doulos), vous qui le craignez, petits et grands !* ».

○ Apocalypse 22.6 : « *Et il me dit : Ces paroles sont certaines et véritables; et le Seigneur, le Dieu des esprits des prophètes, a envoyé son ange pour montrer à ses serviteurs (doulos) les choses qui doivent arriver bientôt* ».

Ces simples versets ne laissent pas planer le doute sur le fait que nous soyons bel et bien des DOULOS. Nous avons également Jacques qui affirme en être un (Jacques 1.1 : « Jacques, serviteur (doulos) de Dieu »), Jean (Apocalypse 1.1 : « ... par l'envoi de son ange, à son serviteur (doulos) Jean »), Pierre (2 Pierre 1.1 : « Simon Pierre, serviteur (doulos) et apôtre de Jésus Christ »), ou encore Jude (Jude 1.1 : « Jude, serviteur (doulos) de Jésus Christ »), voir même Moïse désigné comme tel (Apocalypse 15.3 : « Et ils chantent le cantique de Moïse, le serviteur (doulos) de Dieu »). Par extension, c'est dans la version de l'évangile selon Jean que nous sommes tous désignés de la sorte :

○ Jean 15.20 : « *Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : Le serviteur (doulos) n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre* ».

Certains se réfugieront derrière des tragédies historiques, annonçant que tel peuple a vécu l'esclavage et réagit mal à ce mot. Mais tous les peuples ont vécu l'esclavage, et les juifs sont loin d'en avoir été dispensés. Les 400 ans passés en Egypte ont traumatisé ce peuple, pourtant Jésus a choisi cette image pour leur parler de ce qu'il voulait mettre en avant. Justement parce que leur histoire leur a fait comprendre ce que c'est. C'est parce que nous savons ce qu'est l'esclavage selon le monde que nous pouvons comprendre de quoi Jésus nous parle.

L'excuse de base pour refuser cette évidence reste encore et encore le verset nous disant que Jésus ne nous appelle plus esclave, mais cela ne signifie pas que nous ne le soyons plus.

En réalité si l'on prend le passage complet, on réalise que c'est même l'inverse qu'il nous révèle. Usuellement c'est le verset 15

qui est détourné (« *Je ne vous appelle plus serviteurs* ») et comme souvent, il suffit de lire soit le verset précédent soit le verset suivant pour réaliser que la compréhension n'est pas nécessairement celle qu'on pourrait anticiper en ne se basant que sur la partie mise en avant. Dans le cas présent, c'est le verset 14 qui met du volume au verset 15 :

○ Jean 15.14-15 : « *Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. 15 Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père* ».

Dans ce verset 14 les choses ne souffrent pas de contestation. Le seul moyen en tant que serviteur (esclave) de devenir "amis", c'est une totale obéissance. Or cela ne correspond pas plus à notre définition de l'amitié. Il est important de comprendre les mots qui sont dans la Parole de Dieu selon le sens que Dieu leur donne et non selon les variations de nos dictionnaires dont les définitions changent au gré des éditions.

Prétendre que nous ne serions plus esclaves, ce serait prétendre qu'il n'est plus le maître. Parce qu'un maître est défini par le fait d'avoir des serviteurs/esclaves. S'il n'en a plus, alors il n'est plus un maître.

Pour le reste, ce ne sera probablement qu'une guerre de clocher. Gênés par le mot "esclave" certains choisissent d'utiliser celui d'amis, parce qu'ils trouvent cela plus gratifiant. Mais si ça l'est ça signifie que cela touche à l'orgueil des hommes. La vérité est plus importante que cette fiction que s'imaginent les hommes. Et la vérité est que nous sommes tous serviteurs, que chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui (2 Pierre 2.19 : « ils leur promettent la liberté, quand ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption, car chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui »). Or en ayant cédé devant Jésus, nous avons fait de lui notre triomphateur, et il a fait de nous, par la foi qu'il a mise en nous, les triomphateurs du monde (1 Jean 5.4 : « parce que tout ce qui est né de Dieu triomphe du monde ; et la victoire qui triomphe du monde, c'est notre foi »). Dès lors nous sommes totalement soumis à Jésus et le monde nous est soumis par la foi.

La notion d'esclavage est primordiale parce qu'il est nécessaire de comprendre la totale dépendance qui doit être la nôtre. La nier ou la minimiser revient à nier ou minimiser l'action de Dieu dans notre vie. Toute l'ancienne alliance met en avant cette notion et elle se concrétise dans la nouvelle. La pratique de l'esclavage a toujours été problématique dans l'histoire de l'humanité. Ça n'est pas réellement que l'esclavage d'il y a deux ou trois mille ans était plus tolérable ou supportable qu'il ne le serait maintenant. Dans la réalité la cruauté de l'homme n'est pas chose nouvelle et l'horreur a toujours existé. Par contre ce qui est dangereux c'est de mélanger ce que nous comprenons de l'esclavage tel que l'histoire nous l'a appris avec l'esclavage dont parle la Parole de Dieu. Elle ne fait que dépendre une situation qui n'a pas l'aval de Dieu et dans laquelle il ajoute des règles pour améliorer la situation de ceux qui sont sous l'esclavage. Lorsqu'on se réfère aux lois qu'il met en place pour tempérer les hébreux, on réalise qu'elles sont plus humaines que nos lois actuelles. Pour le reste, c'est une annonce de ce que le monde spirituel est réellement.

C'est pour cela qu'il existe une différence entre l'esclave Hébreux et l'esclave non hébreux. Parce que cela annonce les deux esclavages qui seront mis à la lumière sous Jésus. Celui du péché ou celui de la justice de Dieu. Celui qui est esclave du péché étant esclave pour toujours, ne pouvant se libérer de lui-même de son esclavage. C'est donc par une éventuelle nouvelle naissance que, devenant enfant de Dieu, il pourra se libérer de son esclavage, mais en sera totalement incapable dans le cas contraire. Devenant enfant de Dieu, il deviendra alors à la fois PAÏS, DOULOS et DIAKONOS. Le fameux cas particulier dont je parlais.

Il en résulte alors que : « *Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres* » (Jean 8.36). Notre liberté n'est donc plus de faire ce que nous voulons, mais de choisir notre maître. Et si nous sommes réellement libres, c'est parce que notre appartenance à Dieu n'est pas définitive. Nous pouvons à tout instant décider de partir et de retourner vers notre ancien maître, et certains le font. Dieu ne nous retient pas captif, il n'est pas venu faire des prisonniers et chacun à la liberté de rester ou de partir, alors que celui qui est esclave du péché est retenu par le péché.

ANNEXE : PAIS/PAIDISKE, SERVITEUR OU ENFANT

THERAPON incompréhensible : Hébreux 3.5 : Pour Moïse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme serviteur (therapon), pour rendre témoignage de ce qui devait être annoncé;

PAÏS - SERVITEUR/FILS

PAIDISKE - SERVANTE/FILLE

a) Fils.

- Matthieu 2.16 : Alors Hérode, voyant qu'il avait été joué par les mages, se mit dans une grande colère, et il envoya tuer tous les enfants (**PAIS**) de deux ans et au-dessous qui étaient à Bethléhem et dans tout son territoire, selon la date dont il s'était soigneusement enquis auprès des mages.
- Matthieu 17.18 : Jésus parla sévèrement au démon, qui sortit de lui, et l'enfant (**PAIS**) fut guéri à l'heure même.
- Matthieu 21.15 : Mais les principaux sacrificateurs et les scribes furent indignés, à la vue des choses merveilleuses qu'il avait faites, et des enfants (**PAIS**) qui criaient dans le temple : Hosanna au Fils de David !
- Luc 2.43 : Puis, quand les jours furent écoulés, et qu'ils s'en retournèrent, l'enfant (**PAIS**) Jésus resta à Jérusalem. Son père et sa mère ne s'en aperçurent pas.
- Luc 8.51 : Lorsqu'il fut arrivé à la maison, il ne permit à personne d'entrer avec lui, si ce n'est à Pierre, à Jean et à Jacques, et au père et à la mère de l'enfant (**PAIS**).
- Luc 8.54 : Mais il la saisit par la main, et dit d'une voix forte: Enfant (**PAIS**), lève-toi.
- Luc 9. 42 : Comme il approchait, le démon le jeta par terre, et l'agita avec violence. Mais Jésus menaça l'esprit impur, guérit l'enfant (**PAIS**), et le rendit à son père.
- Jean 4.51 : Comme déjà il descendait, ses serviteurs venant à sa rencontre, lui apportèrent cette nouvelle: Ton enfant (**PAIS**) vit.

b) Serviteur Jésus.

- Matthieu 12.18 : Voici mon serviteur (**PAIS**) que j'ai choisi, mon bien-aimé en qui mon âme a pris plaisir. Je mettrai mon Esprit sur lui, et il annoncera la justice aux nations.
- Luc 1.69 : Et nous a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David, son serviteur (**PAIS**),
- Actes 3.13 : Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur (**PAIS**) Jésus, que vous avez livré et renié devant Pilate, qui était d'avis qu'on le relâchât.
- Actes 3.26 : C'est à vous premièrement que Dieu, ayant suscité son serviteur (**PAIS**), l'a envoyé pour vous bénir, en détournant chacun de vous de ses iniquités.
- Actes 4.27 : En effet, contre ton saint serviteur (**PAIS**) Jésus, que tu as oint, Hérode et Ponce Pilate se sont ligués dans cette ville avec les nations et avec les peuples d'Israël,

⊙ Actes 4.30 : en étendant ta main, pour qu'il se fasse des guérisons, des miracles et des prodiges, par le nom de ton saint serviteur (**PAIS**) Jésus.

c) Autres serviteurs/servantes.

⊙ Matthieu 8.6 : et disant : *Seigneur, mon serviteur (**PAIS**) est couché à la maison, atteint de paralysie et souffrant beaucoup.*

⊙ Matthieu 8.8 : Le centenier répondit : *Seigneur, je ne suis pas digne que tu entres sous mon toit; mais dis seulement un mot, et mon serviteur (**PAIS**) sera guéri.*

⊙ Matthieu 8.13 : Puis Jésus dit au centenier : *Va, qu'il te soit fait selon ta foi.* Et à l'heure même le serviteur (**PAIS**) fut guéri.

⊙ Matthieu 14.2 : dit à ses serviteurs (**PAIS**) : *C'est Jean-Baptiste ! Il est ressuscité des morts, et c'est pour cela qu'il se fait par lui des miracles.*

⊙ Matthieu 26.69 : Cependant, Pierre était assis dehors dans la cour. Une servante (**PAIDISKE**) s'approcha de lui, et dit : Toi aussi, tu étais avec Jésus le Galiléen.

⊙ Marc 14.66 : Pendant que Pierre était en bas dans la cour, il vint une des servantes (**PAIDISKE**) du souverain sacrificateur.

⊙ Marc 14.69 : La servante (**PAIDISKE**), l'ayant vu, se mit de nouveau à dire à ceux qui étaient présents : Celui-ci est de ces gens-là.

⊙ Luc 1.54 : Il a secouru Israël, son serviteur (**PAIS**), et il s'est souvenu de sa miséricorde,

⊙ Luc 7.7 : *C'est aussi pour cela que je ne me suis pas cru digne d'aller en personne vers toi. Mais dis un mot, et mon serviteur (**PAIS**) sera guéri.*

⊙ Luc 12.45 : Mais, si ce serviteur dit en lui-même : *Mon maître tarde à venir; s'il se met à battre les serviteurs (**PAIS**) ...*

⊙ Luc 12.45 : *... et les servantes (**PAIDISKE**), à manger, à boire et à s'enivrer,*

⊙ Luc 15.26 : Il appela un des serviteurs (**PAIS**), et lui demanda ce que c'était.

⊙ Luc 22.56 : Une servante (**PAIDISKE**), qui le vit assis devant le feu, fixa sur lui les regards, et dit : Cet homme était aussi avec lui.

⊙ Jean 18.17 : Alors la servante (**PAIDISKE**), la portière, dit à Pierre : Toi aussi, n'es-tu pas des disciples de cet homme ? Il dit : Je n'en suis point.

⊙ Actes 4.25 : *c'est toi qui as dit par le Saint-Esprit, par la bouche de notre père, ton serviteur (**PAIS**) David : Pourquoi ce tumulte parmi les nations, Et ces vaines pensées parmi les peuples ?*

ANNEXE : DIAKONOS/DIAKONIA/DIAKONEO, LA FONCTION

Parle du service d'une personne. Ca désigne donc une fonction et non un statut.

a) DIAKONOS

- Matthieu 20.26 : Il n'en sera pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur (**DIAKONOS**) ;
- Matthieu 22.13 : Alors le roi dit aux serviteurs (**DIAKONOS**) : Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.
- Matthieu 23.11 : Le plus grand parmi vous sera votre serviteur (**DIAKONOS**).
- Marc 9.35 : Alors il s'assit, appela les douze, et leur dit : Si quelqu'un veut être le premier, il sera le dernier de tous et le serviteur (**DIAKONOS**) de tous.
- Marc 10.43 : Il n'en est pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur (**DIAKONOS**) ;
- Jean 2.5 : Sa mère dit aux serviteurs (**DIAKONOS**) : Faites ce qu'il vous dira.
- Jean 2.9 : Quand l'ordonnateur du repas eut goûté l'eau changée en vin, -ne sachant d'où venait ce vin, tandis que les serviteurs (**DIAKONOS**), qui avaient puisé l'eau, le savaient bien, -il appela l'époux,
- Jean 12.26 : Si quelqu'un me sert, qu'il me suive; et là où je suis, là aussi sera mon serviteur (**DIAKONOS**). Si quelqu'un me sert, le Père l'honorera.

b) DIAKONIA

- Luc 10.40 : Marthe, occupée à divers soins domestiques (**DIAKONIA**), survint et dit : Seigneur, cela ne te fait-il rien que ma soeur me laisse seule pour servir ? Dis-lui donc de m'aider.
- Actes 1.17 : Il était compté parmi nous, et il avait part au même ministère (**DIAKONIA**).
- Actes 1.25 : afin qu'il ait part à ce ministère (**DIAKONIA**) et à cet apostolat, que Judas a abandonné pour aller en son lieu.
- Actes 6.1 : En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution (**DIAKONIA**) qui se faisait chaque jour.
- Actes 6.4 : Et nous, nous continuerons à nous appliquer à la prière et au ministère (**DIAKONIA**) de la parole.
- Hébreux 1.14 : Ne sont-ils pas tous des esprits au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère (**DIAKONIA**) en faveur de ceux qui doivent hériter du salut ?
- Apocalypse 2.19 : Je connais tes oeuvres, ton amour, ta foi, ton fidèle service (**DIAKONIA**), ta constance, et tes dernières oeuvres plus nombreuses que les premières.

c) DIAKONEO

- Matthieu 4.11 : Alors le diable le laissa. Et voici, des anges vinrent auprès de Jésus, et le servaient (**DIAKONEO**).
- Matthieu 8.15 : Il toucha sa main, et la fièvre la quitta; puis elle se leva, et le servit (**DIAKONEO**).

- ⊙ Matthieu 20.28 : C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi (**DIAKONEO**), ...
 - ⊙ Matthieu 20.28 : ... , mais pour servir (**DIAKONEO**) et donner sa vie comme la rançon de plusieurs.
 - ⊙ Matthieu 25.44 : Ils répondront aussi : Seigneur, quand t'avons-nous vu ayant faim, ou ayant soif, ou étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et ne t'avons-nous pas assisté (**DIAKONEO**) ?
 - ⊙ Matthieu 27.55 : Il y avait là plusieurs femmes qui regardaient de loin; qui avaient accompagné Jésus depuis la Galilée, pour le servir (**DIAKONEO**).
 - ⊙ Marc 1.13 : où il passa quarante jours, tenté par Satan. Il était avec les bêtes sauvages, et les anges le servaient (**DIAKONEO**).
 - ⊙ Marc 1.31 : S'étant approché, il la fit lever en lui prenant la main, et à l'instant la fièvre la quitta. Puis elle les servit (**DIAKONEO**).
 - ⊙ Marc 10.45 : Car le Fils de l'homme est venu, non pour être servi (**DIAKONEO**), ...
 - ⊙ Marc 10.45 : ... , mais pour servir (**DIAKONEO**) et donner sa vie comme la rançon de plusieurs.
 - ⊙ Marc 15.41 : qui le suivaient et le servaient (**DIAKONEO**) lorsqu'il était en Galilée, et plusieurs autres qui étaient montées avec lui à Jérusalem.
 - ⊙ Luc 4.39 : S'étant penché sur elle, il menaça la fièvre, et la fièvre la quitta. A l'instant elle se leva, et les servit (**DIAKONEO**).
 - ⊙ Luc 8.3 : Jeanne, femme de Chuza, intendant d'Hérode, Susanne, et plusieurs autres, qui l'assistaient (**DIAKONEO**) de leurs biens.
 - ⊙ Luc 10.40 : Marthe, occupée à divers soins domestiques, survint et dit : Seigneur, cela ne te fait-il rien que ma soeur me laisse seule pour servir (**DIAKONEO**) ? Dis-lui donc de m'aider.
 - ⊙ Luc 12.37 : Heureux ces serviteurs que le maître, à son arrivée, trouvera veillant ! Je vous le dis en vérité, il se ceindra, les fera mettre à table, et s'approchera pour les servir (**DIAKONEO**).
 - ⊙ Luc 17.8 : Ne lui dira-t-il pas au contraire : Prépare-moi à souper, ceins-toi, et sers-moi (**DIAKONEO**), jusqu'à ce que j'aie mangé et bu; après cela, toi, tu mangeras et boiras ?
 - ⊙ Luc 22.26 : Qu'il n'en soit pas de même pour vous. Mais que le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert (**DIAKONEO**).
- Luc 22 : 27 Car quel est le plus grand, celui qui est à table, ou celui qui sert (**DIAKONEO**) ? N'est-ce pas celui qui est à table ? Et moi, cependant, je suis au milieu de vous comme celui qui sert (**DIAKONEO**).
- ⊙ Jean 12.2 : Là, on lui fit un souper; Marthe servait (**DIAKONEO**), et Lazare était un de ceux qui se trouvaient à table avec lui.
 - ⊙ Jean 12.26 : Si quelqu'un me sert (**DIAKONEO**), qu'il me suive; et là où je suis, là aussi sera mon serviteur. ...
 - ⊙ Jean 12.26 : ... Si quelqu'un me sert (**DIAKONEO**), le Père l'honorera.
 - ⊙ Actes 6.2 : Les douze convoquèrent la multitude des disciples, et dirent : Il n'est pas convenable que nous laissons la parole de Dieu pour servir (**DIAKONEO**) aux tables.
 - ⊙ Hébreux 6.10 : Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier votre travail et l'amour que vous avez montré pour son nom, ayant rendu (**DIAKONEO**) et rendant encore des services (**DIAKONEO**) aux saints.
 - ⊙ 1 Pierre 1.12 : Il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient les dispensateurs (**DIAKONEO**) de ces choses, que vous ont annoncées maintenant ceux qui vous ont prêché l'Evangile par le Saint-Esprit envoyé du ciel, et dans lesquelles les anges désirent plonger leurs regards.
 - ⊙ 1 Pierre 4.10-11 : Comme de bons dispensateurs des diverses grâces de Dieu, que chacun de vous mette au service (**DIAKONEO**) des autres le don qu'il a reçu, ...
 - ⊙ 1 Pierre 4.10-11 : ... , 11 Si quelqu'un parle, que ce soit comme annonçant les oracles de Dieu; si quelqu'un remplit un ministère (**DIAKONEO**), qu'il le remplisse selon la force que Dieu communique, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire et la puissance, aux siècles des siècles. Amen !

ANNEXE : DOULOS/DOULE, SERVITEUR ET ESCLAVE

interchangeable entre esclave et serviteur. Cela parle du statut de la personne, de ce qu'elle est et non de ce qu'elle fait.

a) DOULOS/DOULE

Matthieu 8.9 : Car, moi qui suis soumis à des supérieurs, j'ai des soldats sous mes ordres ; et je dis à l'un : Va ! et il va ; à l'autre : Viens ! et il vient ; et à mon serviteur (**DOULOS**) : Fais cela ! et il le fait.

Matthieu 10.24 : Le disciple n'est pas plus que le maître, ni le serviteur (**DOULOS**) plus que son seigneur.

Matthieu 10.25 : Il suffit au disciple d'être traité comme son maître, et au serviteur (**DOULOS**) comme son seigneur. S'ils ont appelé le maître de la maison Béelzéboul, à combien plus forte raison appelleront-ils ainsi les gens de sa maison !

Matthieu 13.27 : Les serviteurs (**DOULOS**) du maître de la maison vinrent lui dire : Seigneur, n'as-tu pas semé une bonne semence dans ton champ ? D'où vient donc qu'il y a de l'ivraie ?

Matthieu 13.28 : Il leur répondit : C'est un ennemi qui a fait cela. Et les serviteurs (**DOULOS**) lui dirent : Veux-tu que nous allions l'arracher ?

Matthieu 18.23 : C'est pourquoi, le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs (**DOULOS**).

Matthieu 18.26 : Le serviteur (**DOULOS**), se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie patience envers moi, et je te paierai tout.

Matthieu 18.27 : Emu de compassion, le maître de ce serviteur (**DOULOS**) le laissa aller, et lui remit la dette.

Matthieu 18.28 : Après qu'il fut sorti, ce serviteur (**DOULOS**) rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois.

Matthieu 18.32 : Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur (**DOULOS**), je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ;

Matthieu 20.27 : et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave (**DOULOS**).

Matthieu 21.34 : Lorsque le temps de la récolte fut arrivé, il envoya ses serviteurs (**DOULOS**) vers les vigneron, pour recevoir le produit de sa vigne.

Matthieu 21.35 : Les vigneron, s'étant saisis de ses serviteurs (**DOULOS**), battirent l'un, tuèrent l'autre, et lapidèrent le troisième.

Matthieu 21.36 : Il envoya encore d'autres serviteurs (**DOULOS**), en plus grand nombre que les premiers ; et les vigneron les traitèrent de la même manière.

Matthieu 22.3 : Il envoya ses serviteurs (**DOULOS**) appeler ceux qui étaient invités aux noces; mais ils ne voulurent pas venir.

Matthieu 22.4 : Il envoya encore d'autres serviteurs (**DOULOS**), en disant : Dites aux conviés : Voici, j'ai préparé mon festin ; mes boeufs et mes bêtes grasses sont tués, tout est prêt, venez aux noces.

Matthieu 22.6 : et les autres se saisirent des serviteurs (**DOULOS**), les outragèrent et les tuèrent.

Matthieu 22.8 : Alors il dit à ses serviteurs (**DOULOS**) : Les noces sont prêtes; mais les conviés n'en étaient pas dignes.

Matthieu 22.10 : Ces serviteurs (**DOULOS**) allèrent dans les chemins, rassemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, méchants et bons, et la salle des noces fut pleine de convives.

Matthieu 24.45 : Quel est donc le serviteur (**DOULOS**) fidèle et prudent, que son maître a établi sur ses gens, pour leur donner

la nourriture au temps convenable ?

Matthieu 24.46 : Heureux ce serviteur (**DOULOS**), que son maître, à son arrivée, trouvera faisant ainsi !

Matthieu 24.48 : Mais, si c'est un méchant serviteur (**DOULOS**), qui dise en lui-même : Mon maître tarde à venir,

Matthieu 24.50 : le maître de ce serviteur (**DOULOS**) viendra le jour où il ne s'y attend pas et à l'heure qu'il ne connaît pas,

Matthieu 25.14 : Il en sera comme d'un homme qui, partant pour un voyage, appela ses serviteurs (**DOULOS**), et leur remit ses biens.

Matthieu 25.19 : Longtemps après, le maître de ces serviteurs (**DOULOS**) revint, et leur fit rendre compte.

Matthieu 25.21 : Son maître lui dit : C'est bien, bon et fidèle serviteur (**DOULOS**) ; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton maître.

Matthieu 25.23 : Son maître lui dit : C'est bien, bon et fidèle serviteur (**DOULOS**) ; tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup ; entre dans la joie de ton maître.

Matthieu 25.26 : Son maître lui répondit : Serviteur (**DOULOS**) méchant et paresseux, tu savais que je moissonne où je n'ai pas semé, et que j'amasse où je n'ai pas vanné ;

Matthieu 25.30 : Et le serviteur (**DOULOS**) inutile, jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.

Matthieu 26.51 : Et voici, un de ceux qui étaient avec Jésus étendit la main, et tira son épée ; il frappa le serviteur (**DOULOS**) du souverain sacrificateur, et lui emporta l'oreille.

Marc 10.44 : et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave (**DOULOS**) de tous.

Marc 12.2 : Au temps de la récolte, il envoya un serviteur (**DOULOS**) vers les vigneron, pour recevoir d'eux une part du produit de la vigne.

Marc 12.4 : Il envoya de nouveau vers eux un autre serviteur (**DOULOS**) ; ils le frappèrent à la tête, et l'outragèrent.

Marc 13.34 : Il en sera comme d'un homme qui, partant pour un voyage, laisse sa maison, remet l'autorité à ses serviteurs (**DOULOS**), indique à chacun sa tâche, et ordonne au portier de veiller.

Marc 14.47 : Un de ceux qui étaient là, tirant l'épée, frappa le serviteur (**DOULOS**) du souverain sacrificateur, et lui emporta l'oreille.

Luc 1.38 : Marie dit : Je suis la servante (**DOULE**) du Seigneur ; qu'il me soit fait selon ta parole ! Et l'ange la quitta.

Luc 1.48 : Parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante (**DOULE**). Car voici, désormais toutes les générations me diront bienheureuse,

Luc 2.29 : Maintenant, Seigneur, tu laisses ton serviteur (**DOULOS**) s'en aller en paix, selon ta parole.

Luc 7.2 : Un centenier avait un serviteur (**DOULOS**) auquel il était très attaché, et qui se trouvait malade, sur le point de mourir.

Luc 7.3 : Ayant entendu parler de Jésus, il lui envoya quelques anciens des Juifs, pour le prier de venir guérir son serviteur (**DOULOS**).

Luc 7.8 : Car, moi qui suis soumis à des supérieurs, j'ai des soldats sous mes ordres ; et je dis à l'un : Va ! et il va ; à l'autre : Viens ! et il vient ; et à mon serviteur (**DOULOS**) : Fais cela ! et il le fait.

Luc 7.10 : De retour à la maison, les gens envoyés par le centenier trouvèrent guéri le serviteur (**DOULOS**) qui avait été malade.

Luc 12.37 : Heureux ces serviteurs (**DOULOS**) que le maître, à son arrivée, trouvera veillant ! Je vous le dis en vérité, il se ceindra, les fera mettre à table, et s'approchera pour les servir.

Luc 12.38 : Qu'il arrive à la deuxième ou à la troisième veille, heureux ces serviteurs (**DOULOS**), s'il les trouve veillant !

Luc 12.43 : Heureux ce serviteur (**DOULOS**), que son maître, à son arrivée, trouvera faisant ainsi !

Luc 12.45 : Mais, si ce serviteur (**DOULOS**) dit en lui-même : Mon maître tarde à venir ; s'il se met à battre les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer,

Luc 12.46 : le maître de ce serviteur (**DOULOS**) viendra le jour où il ne s'y attend pas et à l'heure qu'il ne connaît pas, il le mettra en pièces, et lui donnera sa part avec les infidèles.

Luc 12.47 : Le serviteur (**DOULOS**) qui, ayant connu la volonté de son maître, n'a rien préparé et n'a pas agi selon sa volonté, sera battu d'un grand nombre de coups.

Luc 14.17 : A l'heure du souper, il envoya son serviteur (**DOULOS**) dire aux conviés : Venez, car tout est déjà prêt.

Luc 14.21 : Le serviteur (**DOULOS**), de retour, rapporta ces choses à son maître ...

Luc 14.21 : ... Alors le maître de la maison irrité dit à son serviteur (**DOULOS**) : Va promptement dans les places et dans les rues de la ville, et amène ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux.

Luc 14.22 : Le serviteur (**DOULOS**) dit : Maître, ce que tu as ordonné a été fait, et il y a encore de la place.

Luc 14.23 : Et le maître dit au serviteur (**DOULOS**) : Va dans les chemins et le long des haies, et ceux que tu trouveras, contrains-les d'entrer, afin que ma maison soit remplie.

Luc 15.22 : Mais le père dit à ses serviteurs (**DOULOS**) : Apportez vite la plus belle robe, et l'en revêtez; mettez-lui un anneau au doigt, et des souliers aux pieds.

Luc 17.7 : Qui de vous, ayant un serviteur (**DOULOS**) qui laboure ou paît les troupeaux, lui dira, quand il revient des champs : Approche vite, et mets-toi à table ?

Luc 17.9 : Doit-il de la reconnaissance à ce serviteur (**DOULOS**) parce qu'il a fait ce qui lui était ordonné ?

Luc 17.10 : Vous de même, quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : Nous sommes des serviteurs (**DOULOS**) inutiles, nous avons fait ce que nous devons faire.

Luc 19.13 : Il appela dix de ses serviteurs (**DOULOS**), leur donna dix mines, et leur dit : Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne.

Luc 19.15 : Lorsqu'il fut de retour, après avoir été investi de l'autorité royale, il fit appeler auprès de lui les serviteurs (**DOULOS**) auxquels il avait donné l'argent, afin de connaître comment chacun l'avait fait valoir.

Luc 19.17 : Il lui dit : C'est bien, bon serviteur (**DOULOS**) ; parce que tu as été fidèle en peu de chose, reçois le gouvernement de dix villes.

Luc 19.22 : Il lui dit : Je te juge sur tes paroles, méchant serviteur (**DOULOS**) ; tu savais que je suis un homme sévère, prenant ce que je n'ai pas déposé, et moissonnant ce que je n'ai pas semé ;

Luc 20.10 : Au temps de la récolte, il envoya un serviteur (**DOULOS**) vers les vigneron, pour qu'ils lui donnent une part du produit de la vigne. Les vigneron le battirent, et le renvoyèrent à vide.

Luc 20.11 : Il envoya encore un autre serviteur (**DOULOS**) ; ils le battirent, l'outragèrent, et le renvoyèrent à vide.

Luc 22.50 : Et l'un d'eux frappa le serviteur (**DOULOS**) du souverain sacrificateur, et lui emporta l'oreille droite.

Jean 4.51 : Comme déjà il descendait, ses serviteurs (**DOULOS**) venant à sa rencontre, lui apportèrent cette nouvelle : Ton enfant vit.

Jean 8.34 : En vérité, en vérité, je vous le dis, leur répliqua Jésus, quiconque se livre au péché est esclave (**DOULOS**) du péché.

Jean 8.35 : Or, l'esclave (**DOULOS**) ne demeure pas toujours dans la maison; le fils y demeure toujours.

Jean 13.16 : En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur (**DOULOS**) n'est pas plus grand que son seigneur, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé.

Jean 15.15 : Je ne vous appelle plus serviteurs (**DOULOS**), ...

Jean 15.15 : ... parce que le serviteur (**DOULOS**) ne sait pas ce que fait son maître; mais je vous ai appelés amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père.

Jean 15.20 : Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : Le serviteur (**DOULOS**) n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi; s'ils ont gardé ma parole, ils garderont aussi la vôtre.

Jean 18.10 : Simon Pierre, qui avait une épée, la tira, frappa le serviteur (**DOULOS**) du souverain sacrificateur, ...

Jean 18.10 : ... et lui coupa l'oreille droite. Ce serviteur (**DOULOS**) s'appelait Malchus.

Jean 18.18 : Les serviteurs (**DOULOS**) et les huissiers, qui étaient là, avaient allumé un brasier, car il faisait froid, et ils se chauffaient. Pierre se tenait avec eux, et se chauffait.

Jean 18.26 : Un des serviteurs (**DOULOS**) du souverain sacrificateur, parent de celui à qui Pierre avait coupé l'oreille, dit : Ne

t'ai-je pas vu avec lui dans le jardin ?

Actes 2.18 : Oui, sur mes serviteurs (**DOULOS**)

Actes 2.18 : ... et sur mes servantes (**DOULE**), Dans ces jours-là, je répandrai de mon Esprit; et ils prophétiseront.

Actes 4.29 : Et maintenant, Seigneur, vois leurs menaces, et donne à tes serviteurs (**DOULOS**) d'annoncer ta parole avec une pleine assurance,

Jacques 1.1 : Jacques, serviteur (**DOULOS**) de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dans la dispersion, salut !

1 Pierre 2.16 : étant libres, sans faire de la liberté un voile qui couvre la méchanceté, mais agissant comme des serviteurs (**DOULOS**) de Dieu.

2 Pierre 1.1 : Simon Pierre, serviteur (**DOULOS**) et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu en partage une foi du même prix que la nôtre, par la justice de notre Dieu et du Sauveur Jésus-Christ :

2 Pierre 2.19 : ils leur promettent la liberté, quand ils sont eux-mêmes esclaves (**DOULOS**) de la corruption, car chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui.

Jude 1.1 : Jude, serviteur (**DOULOS**) de Jésus-Christ, et frère de Jacques, à ceux qui ont été appelés, qui sont aimés en Dieu le Père, et gardés pour Jésus Christ :

Apocalypse 1.1 : Révélation de Jésus-Christ, que Dieu lui a donnée pour montrer à ses serviteurs (**DOULOS**) les choses qui doivent arriver bientôt, ...

Apocalypse 1.1 : ... , et qu'il a fait connaître, par l'envoi de son ange, à son serviteur (**DOULOS**) Jean,

Apocalypse 2.20 Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, enseigner et séduire mes serviteurs (**DOULOS**), pour qu'ils se livrent à l'impudicité et qu'ils mangent des viandes sacrifiées aux idoles.

Apocalypse 6.15 : Les rois de la terre, les grands, les chefs militaires, les riches, les puissants, tous les esclaves (**DOULOS**) et les hommes libres, se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes.

Apocalypse 7.3 : et il dit : Ne faites point de mal à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué du sceau le front des serviteurs (**DOULOS**) de notre Dieu.

Apocalypse 10.7 : mais qu'aux jours de la voix du septième ange, quand il sonnerait de la trompette, le mystère de Dieu s'accomplirait, comme il l'a annoncé à ses serviteurs (**DOULOS**), les prophètes.

Apocalypse 11.18 Les nations se sont irritées; et ta colère est venue, et le temps est venu de juger les morts, de récompenser tes serviteurs (**DOULOS**) les prophètes, les saints et ceux qui craignent ton nom, les petits et les grands, et de détruire ceux qui détruisent la terre.

Apocalypse 13.16 : Et elle fit que tous, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves (**DOULOS**), reçussent une marque sur leur main droite ou sur leur front,

Apocalypse 15.3 : Et ils chantent le cantique de Moïse, le serviteur (**DOULOS**) de Dieu, et le cantique de l'agneau, en disant : Tes oeuvres sont grandes et admirables, Seigneur Dieu tout-puissant ! Tes voies sont justes et véritables, roi des nations !

Apocalypse 19.2 : parce que ses jugements sont véritables et justes; car il a jugé la grande prostituée qui corrompait la terre par son impudicité, et il a vengé le sang de ses serviteurs (**DOULOS**) en le redemandant de sa main.

Apocalypse 19.5 : Et une voix sortit du trône, disant : Louez notre Dieu, vous tous ses serviteurs (**DOULOS**), vous qui le craignez, petits et grands !

Apocalypse 19.18 : afin de manger la chair des rois, la chair des chefs militaires, la chair des puissants, la chair des chevaux et de ceux qui les montent, la chair de tous, libres et esclaves (**DOULOS**), petits et grands.

Apocalypse 22.3 : Il n'y aura plus d'anathème. Le trône de Dieu et de l'agneau sera dans la ville; ses serviteurs (**DOULOS**) le serviront

Apocalypse 22.6 : Et il me dit : Ces paroles sont certaines et véritables; et le Seigneur, le Dieu des esprits des prophètes, a envoyé son ange pour montrer à ses serviteurs (**DOULOS**) les choses qui doivent arriver bientôt.

b) DOULOO, rendre esclave.

Actes 7.6 ; Dieu parla ainsi : Sa postérité séjournera dans un pays étranger; on la réduira en servitude (**DOULOO**) et on la maltraitera pendant quatre cents ans.

2 Pierre 2.19 : ils leur promettent la liberté, quand ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption, car chacun est esclave (**DOULOO**) de ce qui a triomphé de lui.

ANNEXE : SUNDOULOS,

le compagnon de service, d'esclavage

- Matthieu 18.28 : Après qu'il fut sorti, ce serviteur rencontra un de ses compagnons (**SUNDOULOS**) qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois.
- Matthieu 18.29 : Son compagnon (**SUNDOULOS**), se jetant à terre, le suppliait, disant : Aie patience envers moi, et je te paierai.
- Matthieu 18.31 : Ses compagnons (**SUNDOULOS**), ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé.
- Matthieu 18.33 : ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon (**SUNDOULOS**), comme j'ai eu pitié de toi ?
- Matthieu 24.49 : s'il se met à battre ses compagnons (**SUNDOULOS**), s'il mange et boit avec les ivrognes,
- Apocalypse 6.11 : Une robe blanche fut donnée à chacun d'eux; et il leur fut dit de se tenir en repos quelque temps encore, jusqu'à ce que fût complet le nombre de leurs compagnons de service (**SUNDOULOS**) et de leurs frères qui devaient être mis à mort comme eux.
- Apocalypse 19.10 : Et je tombai à ses pieds pour l'adorer; mais il me dit : Garde-toi de le faire ! Je suis ton compagnon de service (**SUNDOULOS**), et celui de tes frères qui ont le témoignage de Jésus. Adore Dieu. -Car le témoignage de Jésus est l'esprit de la prophétie.
- Apocalypse 22.9 : Mais il me dit : Garde-toi de le faire ! Je suis ton compagnon de service (**SUNDOULOS**), et celui de tes frères les prophètes, et de ceux qui gardent les paroles de ce livre. Adore Dieu.

ANNEXE : HUPERETES,

serviteur dans le sens d'administrateur

- Matthieu 5.25 : Accorde-toi promptement avec ton adversaire, pendant que tu es en chemin avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, que le juge ne te livre à l'officier (**HUPERETES**) de justice, et que tu ne sois mis en prison.
- Matthieu 26.58 : Pierre le suivit de loin jusqu'à la cour du souverain sacrificateur, y entra, et s'assit avec les serviteurs (**HUPERETES**), pour voir comment cela finirait.
- Marc 14.54 : Pierre le suivit de loin jusque dans l'intérieur de la cour du souverain sacrificateur ; il s'assit avec les serviteurs (**HUPERETES**), et il se chauffait près du feu.
- Marc 14.65 : Et quelques-uns se mirent à cracher sur lui, à lui voiler le visage et à le frapper à coups de poing, en lui disant : Devine ! Et les serviteurs (**HUPERETES**) le reçurent en lui donnant des soufflets.
- Luc 1.2 : suivant ce que nous ont transmis ceux qui ont été des témoins oculaires dès le commencement et sont devenus des ministres (**HUPERETES**) de la parole,
- Luc 4.20 : Ensuite, il roula le livre, le remit au serviteur (**HUPERETES**), et s'assit. Tous ceux qui se trouvaient dans la synagogue avaient les regards fixés sur lui.
- Jean 7.32 : Les pharisiens entendirent la foule murmurant de lui ces choses. Alors les principaux sacrificateurs et les pharisiens envoyèrent des huissiers (**HUPERETES**) pour le saisir.
- Jean 7.45 : Ainsi les huissiers (**HUPERETES**) retournèrent vers les principaux sacrificateurs et les pharisiens. Et ceux-ci leur dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ?
- Jean 7.46 : Les huissiers (**HUPERETES**) répondirent : Jamais homme n'a parlé comme cet homme.
- Jean 18.3 : Judas donc, ayant pris la cohorte, et des huissiers (**HUPERETES**) qu'envoyèrent les principaux sacrificateurs et les pharisiens, vint là avec des lanternes, des flambeaux et des armes.
- Jean 18.12 : La cohorte, le tribun, et les huissiers (**HUPERETES**) des Juifs, se saisirent alors de Jésus, et le lièrent.
- Jean 18.18 : Les serviteurs et les huissiers (**HUPERETES**), qui étaient là, avaient allumé un brasier, car il faisait froid, et ils se chauffaient. Pierre se tenait avec eux, et se chauffait.
- Jean 18.22 : A ces mots, un des huissiers (**HUPERETES**), qui se trouvait là, donna un soufflet à Jésus, en disant : Est-ce ainsi que tu réponds au souverain sacrificateur ?
- Jean 18.36 : Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs (**HUPERETES**) auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs ; mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas.
- Jean 19.6 : Lorsque les principaux sacrificateurs et les huissiers (**HUPERETES**) le virent, ils s'écrièrent : Crucifie ! crucifie ! Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et crucifiez-le; car moi, je ne trouve point de crime en lui.
- Actes 5.22 : Les huissiers (**HUPERETES**), à leur arrivée, ne les trouvèrent point dans la prison. Ils s'en retournèrent, et firent leur rapport,
- Actes 5.26 : Alors le commandant partit avec les huissiers (**HUPERETES**), et les conduisit sans violence, car ils avaient peur d'être lapidés par le peuple.

ANNEXE : LA SERVITUDE DE ZILPA, BILHA ET AGAR

LES VERSETS SUR LA SERVITUDE DE ZILPA ET BILHA

- Genèse 29.24 : Et Laban donna pour servante (**SHIPHCHAH**) à Léa, sa fille, Zilpa, sa servante (**SHIPHCHAH**).
- Genèse 29.29 : Et Laban donna pour servante (**SHIPHCHAH**) à Rachel, sa fille, Bilha, sa servante (**SHIPHCHAH**) .
- Genèse 30.3 : Elle dit : *Voici ma servante (AMAH) Bilha ; va vers elle; qu'elle enfante sur mes genoux, et que par elle j'aie aussi des fils.*
- Genèse 30.4 Et elle lui donna pour femme Bilha, sa servante (**SHIPHCHAH**) ; et Jacob alla vers elle.
- Genèse 30.7 : Bilha, servante (**SHIPHCHAH**) de Rachel, devint encore enceinte, et enfanta un second fils à Jacob.
- Genèse 30.9 : Léa voyant qu'elle avait cessé d'enfanter, prit Zilpa, sa servante (**SHIPHCHAH**), et la donna pour femme à Jacob.
- Genèse 30.10 : Zilpa, servante (**SHIPHCHAH**) de Léa, enfanta un fils à Jacob.
- Genèse 30.12 : Zilpa, servante (**SHIPHCHAH**) de Léa, enfanta un second fils à Jacob.
- Genèse 30.18 : Léa dit : *Dieu m'a donné mon salaire parce que j'ai donné ma servante (SHIPHCHAH) à mon mari. Et elle l'appela du nom d'Issacar.*
- Genèse 30.43 : Cet homme devint de plus en plus riche; il eut du menu bétail en abondance, des servantes (**SHIPHCHAH**) et des serviteurs, des chameaux et des ânes.
- Genèse 31.33 : Laban entra dans la tente de Jacob, dans la tente de Léa, dans la tente des deux servantes (**AMAH**), et il ne trouva rien. Il sortit de la tente de Léa, et entra dans la tente de Rachel.
- Genèse 32.5 : *j'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs et des servantes (SHIPHCHAH), et j'envoie l'annoncer à mon seigneur, pour trouver grâce à tes yeux.*
- Genèse 32.22 : Il se leva la même nuit, prit ses deux femmes, ses deux servantes (**SHIPHCHAH**), et ses onze enfants, et passa le gué de Jabbok.
- Genèse 33.1 : Jacob leva les yeux, et regarda; et voici, Esaü arrivait, avec quatre cents hommes. Il répartit les enfants entre Léa, Rachel, et les deux servantes (**SHIPHCHAH**).
- Genèse 33.2 : Il plaça en tête les servantes (**SHIPHCHAH**) avec leurs enfants, puis Léa avec ses enfants, et enfin Rachel avec Joseph.
- Genèse 33.6 : Les servantes (**SHIPHCHAH**) s'approchèrent, elles et leurs enfants, et se prosternèrent ;
- Genèse 35.25 : Fils de Bilha, servante (**SHIPHCHAH**) de Rachel : Dan et Nephthali.
- Genèse 35.26 : Fils de Zilpa, servante (**SHIPHCHAH**) de Léa : Gad et Aser. Ce sont là les fils de Jacob, qui lui naquirent à Paddan-Aram.
- Genèse 32.22 : Il se leva la même nuit, prit ses deux femmes, ses deux servantes (**SHIPHCHAH**), et ses onze enfants, et passa le gué de Jabbok

LES VERSETS SUR LA SERVITUDE DE AGAR

- Genèse 16.1 : Saraï, femme d'Abram, ne lui avait point donné d'enfants. Elle avait une servante (**SHIPHCHAH**) Egyptienne, nommée Agar.
- Genèse 16.2 : Et Saraï dit à Abram : *Voici, l'Eternel m'a rendue stérile; viens, je te prie, vers ma servante (SHIPHCHAH) ; peut-être aurai-je par elle des enfants.* Abram écouta la voix de Saraï.

- ⊙ Genèse 16.3 : Alors Saraï, femme d'Abram, prit Agar, l'Egyptienne, sa servante (**SHIPHCHAH**), et la donna pour femme à Abram, son mari, après qu'Abram eut habité dix années dans le pays de Canaan.
- ⊙ Genèse 16.5 : Et Saraï dit à Abram : *L'outrage qui m'est fait retombe sur toi. J'ai mis ma servante (**SHIPHCHAH**) dans ton sein ; et, quand elle a vu qu'elle était enceinte, elle m'a regardée avec mépris. Que l'Eternel soit juge entre moi et toi !*
- ⊙ Genèse 16.6 : Abram répondit à Saraï : *Voici, ta servante (**SHIPHCHAH**) est en ton pouvoir, agis à son égard comme tu le trouveras bon.* Alors Saraï la maltraita ; et Agar s'enfuit loin d'elle.
- ⊙ Genèse 16.8 : Il dit : *Agar, servante (**SHIPHCHAH**) de Saraï, d'où viens-tu, et où vas-tu ?* Elle répondit : *Je fuis loin de Saraï, ma maîtresse.*
- ⊙ Genèse 21.10 : et elle dit à Abraham : *Chasse cette servante (**AMAH**) et son fils, car le fils de cette servante (**AMAH**) n'hériterait pas avec mon fils, avec Isaac.*
- ⊙ Genèse 21.12 : Mais Dieu dit à Abraham : *Que cela ne déplaie pas à tes yeux, à cause de l'enfant et de ta servante (**AMAH**). Accorde à Sara tout ce qu'elle te demandera ; car c'est d'Isaac que sortira une postérité qui te sera propre.*
- ⊙ Genèse 21.13 : *Je ferai aussi une nation du fils de ta servante (**AMAH**) ; car il est ta postérité.*
- ⊙ Genèse 25.12 : Voici la postérité d'Ismaël, fils d'Abraham, qu'Agar, l'Egyptienne, servante (**SHIPHCHAH**) de Sara, avait enfanté à Abraham.